

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.612-2 à L.612-4, relatifs au déroulement des études supérieures de premier cycle ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2018 relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant à un diplôme national relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master ;

Vu l'arrêté du 03 mai 2024 d'accréditation de l'Université de Toulon à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu le règlement général des études et des examens, adopté en CFVU le 27 juin 2024 ;

Vu la délibération CFVU-2024-42 relative à l'approbation des règlements d'examen spécifiques de la nouvelle offre de formation de l'UFR STAPS.

Section 1. Préambule

Le règlement général des études susvisé définit le cadre commun des dispositions relatives à l'organisation et au déroulement des formations dispensées par l'université de Toulon, hors 3^e cycle. Il convient de s'en référer. Le présent règlement a pour objet de définir les modalités propres à la mention du diplôme visé.

Section 2. Déroulement de la licence STAPS

La licence est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade de licence et sanctionnant un niveau correspondant à l'obtention de 180 crédits ECTS (*European Credit Transfer and accumulation System*).

La licence STAPS comprend **un portail en 1^{ère} année (L1)** incluant une situation d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) sur le parcours personnel et professionnel (PPP) de l'étudiant au second semestre, **une seconde année (L2) et une troisième année (L3)** qui correspondent à l'une des trois mentions suivantes :

- Éducation et Motricité (EM)
- Entraînement Sportif (ES)
- Activités Physiques Adaptées et Santé (APAS)

Chaque mention de L3 intègre une SAÉ « Stage » dans sa formation en mode « filé » sur les semestres 5 et 6. La L3 mention ES intègre une SAÉ satellite « Femme et Sports » au S5 et la L3 mention EM dispose de deux parcours : primaire et secondaire.

Les parcours-types de formation visant à l'acquisition du diplôme de licence sont organisés sur trois années, soient 6 semestres consécutifs notés de S1 à S6.

Au sein d'une même mention, une licence permet l'acquisition de compétences transversales communes aux différents parcours-types de la formation.

La licence permet de développer des compétences qui relèvent du référentiel de compétences ou des fiches RNCP correspondant aux trois mentions EM, ES et APAS.

Section 3. Conditions d'admission

Les conditions d'admission en premier cycle sont définies dans le règlement général des études.

Pour être autorisé à s'inscrire dans l'année supérieure, l'étudiant doit avoir obtenu les crédits ECTS affectés à l'année et doit être admis par le jury de fin d'année.

Dans le cas d'un étudiant souhaitant intégrer la formation en cours de cursus (non titulaire de la L1 ou la L2 UTLN), l'admission est soumise à un dossier de candidature selon les modalités en vigueur pour le cursus.

Section 4. Modalités d'inscription

L'inscription administrative est annuelle, personnelle et obligatoire. Les périodes et modalités d'inscription sont consultables à l'adresse : <http://www.univ-tln.fr/Inscriptions-a-l-Universite-de-Toulon.html>

A l'issue de son inscription administrative, l'étudiant procède à son inscription pédagogique. L'inscription pédagogique est obligatoire et détermine le cursus pédagogique. Elle est faite en début d'année universitaire auprès de la composante.

Chaque étudiant inscrit en licence conclut un contrat pédagogique pour la réussite étudiante qui prend en compte son profil, son projet personnel, son parcours de formation, les modalités destinées à favoriser sa réussite et les aménagements spécifiques à son profil.

Section 5. Organisation des enseignements

La formation de licence comprend des activités de formation diversifiées correspondant pour l'étudiant à 1500 heures d'enseignement et d'encadrement pédagogique.

Des mesures d'accompagnement à la réussite peuvent venir en complément de la formation accréditée (tremplin ; APC ; cap L1, cap L2 ; Grand Large ; stages facultatifs)

Section 6. Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

6.1. Types de contrôle et modalités de la seconde chance

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance. Cette seconde chance peut prendre la forme :

1° D'une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale dans le cadre d'une seconde session. Cette session de « seconde chance » est organisée à une période fixée et dans un délai raisonnable après publication des résultats de la session initiale (modalité 1).

2° Ou, en cas d'évaluation continue intégrale, être comprise dans ses modalités de mise en œuvre. Dans ce cas, la seconde chance réside dans le nombre d'épreuves organisées et les coefficients attribués à ces épreuves. Elle peut consister à la mise en place d'une épreuve dédiée.

Le contrôle des connaissances et des compétences s'effectue dans la licence STAPS par un contrôle continu intégral qui consiste en une pluralité d'évaluations, réparties sur l'ensemble du semestre et pour l'ensemble des enseignements. Son objectif est de **renforcer la dimension formative des évaluations** et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important **dans la progression de l'étudiant**. Il est à noter que dans le cadre de l'approche par compétences, les ECUE deviennent **des ressources associées (RA) et isolées (RI)** constituant les unités d'enseignements (UE).

Les épreuves peuvent être orales, écrites ou réalisées à distance via Moodle.

6.2. Situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ)

Dans le cadre de la mise en place de SAÉ, le contrôle des connaissances et des compétences des Ressources de la SAÉ s'effectue par des épreuves de contrôle continu.

La note de la SAÉ est déterminée sur la base d'un travail encadré et échelonné effectué par l'étudiant.

Ce travail doit obligatoirement être réalisé dans les temps impartis avec un strict respect des dates de rendu. Le non-respect des échéances pour la remise d'un travail ou la non-participation injustifiée à une étape du travail demandé entraîne **l'attribution de la note de 0/20**. En cas d'absence prolongée et dûment justifiée de l'étudiant, un délai supplémentaire équivalent à la durée de l'absence peut être accordé à l'étudiant pour la remise du rapport ou du projet. Cette possibilité ne confère aucun droit pour l'étudiant. La demande doit obligatoirement être faite **dans un délai de 7 jours au plus tard** après la date de la première échéance, à l'enseignant responsable de la SAÉ.

Dans le cas d'une SAÉ, la seconde chance réside dans l'accompagnement formatif de l'étudiant tout au long de la SAÉ.

Dans tous les cas de productions d'écrits qu'il réalise, l'étudiant est tenu d'y adjoindre un engagement de non-plagiat.

Une note seuil de 10/20 est requise pour valider la SAÉ concernée et ne sera associée à **aucune compensation** si cette dernière n'est pas obtenue. Cependant, une compensation entre les semestres d'une même année peut être mise en place **pour une même compétence ayant différents niveaux d'acquisition**.

6.3. Organisation du contrôle continu intégral (CCi)

Dans le cas des RA évaluées en CCi, deux modalités d'évaluations intégrant le principe de la seconde chance sont possibles dans le cadre de la licence STAPS, à l'appréciation de l'enseignant responsable de la RA et des contraintes des maquettes. La 3^{ème} modalité peut être appliquée spécifiquement aux ECUE de faible volume horaire, c'est-à-dire de 10 HETD maximum. L'enseignant(e) est **libre d'adopter la modalité qui correspond au mieux au cadencement pédagogique et au volume de ses enseignements** au sein d'une UE.

- Cas des étudiants ayant un statut particulier

Quelle que soit la modalité d'évaluation, l'étudiant ayant un régime spécial ou un statut particulier (e.g. SHNU, salariés) bénéficie des modalités de gestion des absences justifiées applicables à tout étudiant et énoncées ci-dessous, dès lors que son régime ou statut justifie son absence et pour toutes les épreuves concernées.

⇒ **Modalité 1 : Mise en œuvre du CCI avec une épreuve de seconde chance dédiée sous forme d'évaluation finale (CC final) portant sur l'ensemble du programme**

Pour une RA ou RI évaluée dans le cadre du CCI selon cette modalité, l'étudiant est soumis à au moins deux évaluations dont une évaluation finale (**CC final, épreuve de 2nde chance**) portant sur l'ensemble du programme de la RA.

La note de première chance est égale à la moyenne pondérée de l'ensemble des notes obtenues à la RA au cours du semestre, évaluations continues intermédiaires (CCint) et évaluation finale (CCf) comprises.

Aucune évaluation y compris l'évaluation finale ne peut représenter plus de 50% de la note globale. La mise en œuvre de la seconde chance consiste à retenir comme note de RA la meilleure des notes entre la note de première chance et celle de l'évaluation finale (CCf).

- **Absence à l'évaluation finale**

Si l'absence est injustifiée, l'étudiant est déclaré ABI.

Si l'absence est justifiée (**e.g. statut particulier, convocation de différente nature, arrêt maladie, certificat médical, mouvement de grève déclaré et/ou perturbations des transports, aléas personnels graves**), une épreuve de substitution est organisée. L'épreuve de substitution est d'un degré d'exigence équivalent à l'évaluation finale. Elle peut prendre la même forme ou être d'une forme différente de l'évaluation finale.

Toute absence (justifiée ou injustifiée) à l'épreuve de substitution entraîne l'attribution du résultat ABI à l'évaluation finale.

- **Absence aux évaluations autres que l'évaluation finale**

L'absence non justifiée à une évaluation, autre que l'évaluation finale, entraîne l'attribution de la note de 0/20 à cette évaluation dans le calcul de la moyenne.

En cas d'absence justifiée (voir ci-dessus) à une évaluation autre que l'évaluation finale, **à l'appréciation de l'enseignant** :

1/ L'étudiant peut être autorisé, à sa demande, à passer une épreuve de substitution. Cette possibilité ne confère aucun droit pour l'étudiant. Cette demande doit obligatoirement être adressée à l'enseignant concerné, **dans un délai de 3 jours ouvrés au plus tard** après la date de fin de la justification d'absence.

2/ L'enseignant peut exiger de l'étudiant qu'il passe une épreuve de substitution. L'absence non justifiée à cette épreuve entraîne l'attribution de la note de 0/20.

En absence d'épreuve de substitution, le coefficient de l'épreuve est neutralisé.

⇒ **Modalité 2 : Mise en œuvre du CCI avec seconde chance incluse dans la succession des épreuves et le mode de calcul de la note finale**

Pour une RA ou RI évaluée en CCI selon cette modalité, l'étudiant est soumis à au moins trois évaluations. Aucune évaluation ne peut représenter plus de 50% de la note globale. La mise en œuvre de la seconde chance consiste à ne pas retenir l'ensemble des notes dans le calcul de la note de la RA.

- Absence aux évaluations

L'absence non justifiée à une évaluation entraîne l'attribution de la note de 0/20. Dans le cas d'absences non justifiées à la moitié ou plus de la moitié des évaluations, l'étudiant est déclaré ABI à la RA.

En cas d'absence justifiée (motifs identiques à ceux énoncés dans la modalité 1) à une évaluation, à l'appréciation de l'enseignant :

1/ L'étudiant peut être autorisé, à sa demande, à passer une épreuve de substitution. Cette possibilité ne confère aucun droit pour l'étudiant. Cette demande doit obligatoirement être adressée à l'enseignant concerné, **dans un délai de 3 jours ouvrés au plus tard** après la date de fin de la justification d'absence.

2/ L'enseignant peut exiger de l'étudiant qu'il passe une épreuve de substitution. L'absence non justifiée à cette épreuve entraîne l'attribution de la note de 0/20.

En absence d'épreuve de substitution, le coefficient de l'épreuve est neutralisé.

⇒ **Modalité 3 (ECUE ou RA ≤ 10 HeTD) : Mise en œuvre du contrôle continu avec seconde chance sous forme d'évaluation finale dédiée**

Pour les RA ou RI ayant un faible volume d'enseignement et qui ne peuvent pas être évaluées selon les modalités 1 et 2 susmentionnées, la modalité 3 propose **une évaluation finale** portant sur l'ensemble du programme de la RA et planifiée **en dehors du temps de formation**.

- Absence à l'évaluation finale et seconde chance

Si l'absence est injustifiée, l'étudiant est déclaré ABI.

Pour tout étudiant dont l'absence est justifiée (voir page précédente, motifs de la modalité 1) ou dont le résultat à l'évaluation finale est **< 10/20**, **une épreuve de substitution / seconde chance est organisée**.

Toute absence (justifiée ou injustifiée) à cette épreuve de substitution / seconde chance entraîne l'attribution du résultat ABI à l'évaluation finale.

6.4. Modalités de contrôle des connaissances et Activités Physiques et Sportives et Artistiques (APSA)

Le règlement des études de la nouvelle offre de formation doit répondre également à la spécificité des Activités Physiques et Sportives et Artistiques (APSA) et considérer, le cas échéant, les étudiant(e)s en situation de handicap temporaire (blessure) ou permanent au regard des modalités d'évaluation.

6.4.1. Situation de handicap au regard de l'évaluation des APSA : généralités

Les étudiant(e)s en situation de handicap permanent peuvent se déclarer auprès de l'UFR si un aménagement est souhaité et entamer les démarches auprès de la mission handicap **avant le 15 novembre**. Plus le handicap est reconnu tôt, plus l'aménagement peut être anticipé.

Les étudiant(e)s dont le handicap survient en cours d'année (e.g. blessures, pathologies...) doivent se faire connaître dans un délai de **10 jours maximum ouvrés**.

Les personnes à contacter sont :

- prioritairement le ou la référent(e) handicap de l'UFR STAPS, la directrice ou le directeur des études ainsi que la ou le responsable pédagogique d'année,
- le secrétariat pédagogique de l'année où l'étudiant(e) est inscrit(e).

Si ce handicap résulte d'une blessure en cours d'APSA, **l'étudiant(e) doit informer dans les 24 h l'enseignant d'APSA et déclarer cet accident auprès du secrétariat de l'UFR STAPS.** L'enseignant remplit un document d'accident de travail.

Si la situation de handicap de l'étudiant(e) le permet, il.elle doit assister à l'ensemble des cours pratiques pour avoir une expérience pédagogique de l'APSA. Si ce n'est pas le cas, un justificatif médical doit être déposé auprès du **secrétariat de l'UFR STAPS et un aménagement spécifique devra être demandé auprès du service de santé des étudiants (SSE) de l'Université de Toulon.**

6.4.2. Nature des APSA et modalités du contrôle continu intégral (CCI)

Les APSA transversales, de mention et de spécialité se décomposent pour la licence en enseignements théorique (**50%** de la note globale) et pratique (**50%** de la note globale). Dans les APSA transversales et de mention, **trois notes** sont attribuées à l'étudiant(e) : une note pratique de Contrôle Continu intermédiaire (CCint, 20%), une seconde note pratique de Contrôle Continu final (CCf, 30%) et une note théorique (CCth, 50%).

La seconde chance s'applique sur toutes les APSA en retenant la meilleure note entre la moyenne pondérée des trois notes obtenues (CCint, CCf et CCth) et la moyenne de la note pratique CCf et de la note théorique CCth (modalité 2 du CCI, avec la note CCint qui peut ne pas compter).

Gestion des absences :

A partir de deux absences injustifiées (ABI) aux épreuves pratiques des APSA transversales, de mention, de spécialité mais également à la théorie de la spécialité, une note de 0/20 est attribuée à l'étudiant(e) en pratique et en théorie.

Absence justifiée au CCint et/ou CCf de la pratique des APSA :

L'étudiant(e) qui n'a pas pu réaliser le CCint et/ou le CCf et qui présente une absence justifiée (voir motifs de la modalité 1, p : 4) a la possibilité -et ceci est fortement recommandé- de **ratrapper cette évaluation avec un autre groupe**. Une demande spécifique est alors envoyée par courriel à l'enseignant d'APSA concerné dans un délai maximal de 48 h (en raison de l'enchaînement des groupes).

- Si le rattrapage du CCint n'est pas possible avec un autre groupe, à l'appréciation de l'enseignant :

1/ L'étudiant peut être autorisé, à sa demande, à passer une épreuve de substitution. Cette possibilité ne confère aucun droit pour l'étudiant.

2/ L'enseignant peut exiger de l'étudiant qu'il passe une épreuve de substitution. L'absence non justifiée à cette épreuve entraîne l'attribution de la note de 0/20.

En absence d'épreuve de substitution, le coefficient de l'épreuve CCint est neutralisé.

- Si le rattrapage du CCf n'est pas possible avec un autre groupe, une épreuve de substitution est proposée obligatoirement aux étudiants dont l'absence est justifiée.

Absence justifiée au CCth :

Dans le cas de l'épreuve théorique de la spécialité, une épreuve de substitution est proposée obligatoirement, au fil de l'eau ou sur la semaine dédiée prévue sur chaque semestre (cf. calendrier voté en conseil d'unité de l'UFR), **pour les étudiants dont l'absence est justifiée** (motifs explicités page 4).

Les aménagements pour les étudiants en situation de handicap relatifs à l'enseignement pratique sont décrits ci-dessous.

6.4.3. Prise en charge d'un étudiant en situation de handicap au regard de l'évaluation pratique des APSA

Cas n°1 : l'étudiant(e) présente un handicap pendant le semestre et ne peut pas pratiquer pendant une partie ou la totalité de celui-ci

L'étudiant.e demande un aménagement au relai du SSE et le certificat médical du médecin traitant devra être présenté aux enseignants concernés et déposé au secrétariat pédagogique afin d'attester de la dispense de pratique.

Si la situation de l'étudiant(e) le permet, il.elle continue d'assister aux cours pratiques et deux options d'évaluation peuvent alors se présenter :

- 1)- L'enseignant a pu réaliser pour l'étudiant(e) une évaluation intermédiaire (CCint) avant l'apparition du handicap, une note de pratique (note du CCint) est attribuée à l'étudiant(e) même s'il n'a pas pu assister à l'évaluation finale (CCf) en raison de son handicap.
- 2)- L'enseignant n'a pas pu réaliser de CCint pour l'étudiant(e) mais il.elle a pu participer à l'évaluation finale (avec son groupe ou un autre) ou à l'épreuve de substitution dédiée. Une note de pratique lui est attribuée (CCf) même s'il.elle n'a pas pu réaliser le CCint.

Cas n°2 : L'enseignant n'a pas pu évaluer l'étudiant(e) pour une épreuve pratique et les médecins indiquent une durée prolongée de contre-indication (handicap permanent)

- 1)- Le.la référent(e) handicap doit être prévenu(e) dès la connaissance de la situation de handicap, afin d'identifier des APSA compatibles avec le handicap déclaré, et une commission *ad hoc* (référent handicap de l'UFR, directeur des études, responsable pédagogique d'année et le responsable des APSA) propose un aménagement d'examen compatible avec les préconisations de la mission handicap et les attendus de la formation.

2)- Si le handicap ne permet pas à l'étudiant(e) d'être évalué(e) en situation de pratique, la commission *ad hoc* susmentionnée proposera une autre modalité d'évaluation (e.g. arbitrage, analyse vidéo, jugement, animation de séance, ...), exceptée pour l'épreuve de sauvetage aquatique, selon les modalités suivantes :

Les compétences évaluées en pratique sont fondamentales dans notre formation et l'expérience de la pratique est très importante. Pour ne pas pénaliser l'étudiant(e) en situation de handicap permanent et respecter une certaine équité de traitement avec les autres étudiants, l'aménagement proposé ne pourra en aucun cas **excéder 50% de la note finale de pratique, soit 10 points /20**. L'étudiant(e) aura la possibilité de compenser avec la note théorique de l'APSA.

6.5. Aménagements, modalités de contrôle des connaissances et sportifs de haut niveau

6.5.1. Sport de haut niveau (statut 1) et contrôle continu intégral (CCi)

Les sportifs de haut et bon niveau répondant aux critères d'obtention et d'aménagements décrits ci-dessous **devront être présents** lors des évaluations planifiées dans le cadre du contrôle continu intégral (dates connues à l'avance à l'initiative des enseignants), **sauf ceux qui présentent des absences justifiées (ABJ) et notamment les statuts 1** (e.g. convocations, déplacements, regroupements de stage ou arrêt maladie). Dans le contexte ABJ, les étudiants SHNU auront des épreuves de substitution pour toutes les RA de leur année de formation **au fil de l'eau** (en priorité) ou **lors de la période dédiée** sur chaque semestre. Une attention et une adaptation particulières seront accordées aux statuts SHNU 1 de l'UFR STAPS dans le cadre du déploiement du CCi selon les modalités telles que spécifiées ci-après.

⇒ Aménagements spécifiques du statut de haut niveau (statut 1) à l'UFR STAPS de Toulon

Les aménagements d'études et des modalités d'examens (et d'accompagnement) relatifs aux sportifs de haut niveau dans l'enseignement supérieur sont structurés et/ou définis sur la base **de la circulaire du 30/01/2023**.

Sont concernés uniquement :

- 1/ les sportifs et sportives inscrits sur la liste ministérielle HN (élite, sénior, relève et reconversion),
- 2/ la liste des Espoirs et la liste des collectifs nationaux,
- 3/ les sportifs et sportives ne figurant pas sur la liste ministérielle mais appartenant à des structures d'entraînement reconnues dans le Parcours de Performance Fédéral (PPF) de la fédération dont ils ou elles relèvent et validées par le ministère des Sports,
- 4/ les sportifs et sportives de centres de formation d'un club professionnel et/ou disposant d'un contrat de travail,
- 5/ les juges et arbitres sportifs de haut niveau listés par arrêté du ministre chargé des sports,
- 6/ les entraîneurs et entraîneurs de haut niveau et les sportifs et sportives listés bénéficiaires en situation de handicap ou avec un trouble de la santé invalidant.

Seuls les sportifs susmentionnés obtiendront le statut SHN1 à l'UFR STAPS de Toulon. Ces étudiant(e)s peuvent obtenir **des autorisations et dispenses d'assiduité** qui doivent être structurées et/ou programmées (e.g. stage en équipe de France, entraînements stratégiques, déplacements sur les matchs ou compétitions de longue durée). La structuration des dispenses d'assiduité **amenant à la signature d'un contrat pédagogique** résulte d'un dialogue entre le chargé de mission SHNU, le responsable de la spécialité sportive, le responsable d'année ou de mention et l'étudiant concerné. Cette structuration sera communiquée aux responsables d'année ou de mention.

Dans ce contexte, pour les spécialités sportives, les sportifs SHN 1 inscrits **en L1** devront planifier leurs créneaux de présence, nécessaires pour permettre la validation des modalités d'examen sur la base des exigences pédagogiques fixées par le responsable de spécialité. En L1 où l'évaluation pratique de la spécialité repose en grande partie **sur des critères de performance**, l'étudiant SHN 1 qui n'est pas présent sur les cours de pratique (dispensé d'assiduité, cf. charte SHNU de l'Université de Toulon), aura une note **comprise entre 15 et 20/20** en fonction de son niveau de pratique et à l'appréciation du responsable de la spécialité sportive.

En L2 et L3, les interventions et/ou les séquences pédagogiques constituent un pourcentage non négligeable de la note pratique et nécessitent **une présence a minima** pour les évaluations. Il sera exigé également que les sportifs SHN 1 rencontrent leurs intervenants d'APSA de mentions et de spécialités sportives afin d'instaurer un dialogue et une certaine continuité pédagogique.

Un(e) étudiant(e) SHN 1 qui n'aurait pas sa spécialité sportive à l'UFR STAPS recevra pour **50%** de sa note pratique la note correspondant à son niveau sportif (liste des sportifs de HN : 5/5, liste des sportifs des collectifs nationaux et espoirs : 4/5, liste PPF : 3/5) et les **50%** restants correspondant au barème de la spécialité choisie.

6.5.2. Sport de bon niveau (statut 2) et contrôle continu intégral (CCi)

Le statut 2 est caractérisé par l'élite inter-régionale ou le niveau national (pour les disciplines à faible densité de pratiquants notamment). Les étudiants ayant obtenu le statut 2 **n'ont pas de dispenses d'assiduité et doivent être présents en cours le plus possible**, excepté dans quelques situations exceptionnelles incluant les longs déplacements, les compétitions programmées, des entraînements stratégiques ou se chevauchant avec certains cours le soir. Ces exemples d'absence constituent **des autorisations** qui sont prévues par la charte SHNU, validées par l'enseignant et/ou le chargé de mission. La charte SHNU prévoit également des aménagements d'études pour ces sportifs HN.

Quel que soit le statut SHN obtenu, les étudiants absents **doivent présenter impérativement un justificatif d'absence sur les évaluations prévues dans le cadre du CCI auprès du secrétaire pédagogique d'année et du chargé de mission SHNU, de manière anticipée (si l'absence est connue) et dans un délai maximal de 72 h après l'évaluation pour être pris en compte**. Par ailleurs, les étudiants SHNU doivent avoir au quotidien l'attestation SHNU ou le contrat pédagogique signé afin d'être en mesure de le présenter à tout enseignant qui n'en aurait pas connaissance.

Section 7. Modalités d'acquisition des crédits européens (ECTS) et règles de progression

7.1. Calcul des notes

Les maquettes de formation en annexe précisent la nature des épreuves, les coefficients et crédits ECTS de chaque RA.

Dans le cadre des ECUE évalués en contrôle continu intégral, le contenu, la forme et la pondération entre les épreuves au sein des ECUE sont précisés par l'enseignant responsable de l'ECUE, par écrit, en première séance.

La note de RA est obtenue selon la règle de calcul spécifiée dans la maquette de formation en annexe. Lorsque la RA fait l'objet d'une combinaison de notes (de contrôles continus, de TP, et/ou de travaux rendus, ...), la règle de calcul de la note de la RA est précisée par l'enseignant par écrit en première séance.

UE : La note de l'UE est obtenue en effectuant la moyenne des notes des ECUE affectées de leur coefficient.

SEMESTRE : La note du semestre est obtenue en effectuant la moyenne des notes des UE affectées de leur coefficient.

ANNEE : La note de l'année est obtenue en effectuant la moyenne des notes des 2 semestres sans coefficient.

DIPLOME : La note du diplôme est obtenue en effectuant la moyenne des notes des 3 années de licence sans coefficient.

Dans le cas d'une demande d'accès à un diplôme, les ECUE, UE, semestres ou années, obtenus par validation des acquis ne donnent pas lieu à l'attribution d'une note. Le coefficient de l'ECUE, UE, semestre ou année validé(e) est alors neutralisé (il ne rentre pas dans le calcul de la moyenne).

Dans le cas d'une demande de validation pour l'obtention d'un diplôme, le jury peut attribuer une note à un ECUE, une UE, un semestre ou une année.

7.2. Modalités de compensation

Pour obtenir les crédits ECTS de chaque année, semestre, UE, RA, RI, l'étudiant doit :

- soit les obtenir directement en obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 ;
- soit les obtenir par compensation.

Une UE dont la note est supérieure ou égale à 10/20 est définitivement acquise et capitalisable. L'étudiant valide l'UE et les RA, RI qui la composent.

Modalité 1 : Les semestres au sein d'une même année se compensent.

Modalité 2 : Les UE se compensent entre elles pour un semestre donné **si et seulement si** l'étudiant(e) a obtenu pour chaque UE **une note $\geq 8/20$ (note seuil)**.

7.3. Modalité de report de notes

Toute UE validée étant définitivement acquise, l'étudiant non admis redoublant bénéficie du report automatique des notes obtenues dans les ECUE des UE validées, et des notes supérieures ou égales à 10/20 de tout autre ECUE. L'étudiant devra alors repasser tous les ECUE des UE non validées et dont la note est inférieure à 10/20.

7.4. Règles de progression et redoublement

Le passage en année supérieure est autorisé sous condition d'acquisition des 60 crédits ECTS de la maquette en cours de l'année immédiatement inférieure.

Sauf décision du jury autorisant le passage a minima, tel que défini au point 7.5, la non acquisition de la totalité de 60 crédits ECTS de l'année en cours entraîne une situation de redoublement.

7.5. Passage a minima (non obligatoire)

Sur proposition du jury, un étudiant qui n'a pas acquis les 60 crédits ECTS de l'année, peut être autorisé à passer dans l'année supérieure, dès lors qu'il a acquis 45 crédits ECTS, ou un semestre en totalité et au minimum 15 crédits ECTS de l'autre semestre. Dans tous les autres cas, l'étudiant redouble son année.

Aucun passage en L3 ne peut être autorisé si l'étudiant n'a pas acquis les 60 crédits ECTS de la L1.

7.6. Inscription tardive

Les absences liées à une inscription tardive se traduisent par la possibilité de passer une épreuve de substitution ou par une neutralisation des coefficients correspondants. Le choix doit figurer dans le contrat pédagogique conclu avec l'étudiant en accord avec l'enseignant en charge de la RA/RI.

Section 8. Modalités d'obtention du diplôme et mentions

8.1. Validation du diplôme

Chaque année, semestre, UE, RA/RI est validé si l'étudiant a obtenu les crédits ECTS qui lui sont affectés.

La délivrance du diplôme est subordonnée à :

- la validation de l'ensemble des UE incluant les SAÉ (obligatoire)
- la réalisation et la soutenance du stage (le cas échéant)

8.2. Diplôme de Licence

Les mentions sont délivrées en fonction de la moyenne générale obtenue par l'étudiant sur l'ensemble des 3 années de la Licence (L1, L2, L3) :

- mention passable si la moyenne générale est supérieure ou égale à 10/20 ;
- mention assez-bien si la moyenne générale est supérieure ou égale à 12/20 ;
- mention bien si la moyenne générale est supérieure ou égale à 14/20 ;
- mention très bien si la moyenne générale est supérieure ou égale à 16/20.

Section 9. Dispositions transitoires

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle offre de formation en 2024-2025, les dispositions jointes en annexe précisent les modalités d'acquisition, de capitalisation ou de report prévues à titre transitoire pour les étudiants redoublants. Le contrat pédagogique doit prendre en considération ces éléments.

UFR STAPS
LICENCE 1

SEM	Type d'enseignement	CODES	LICENCE 1	ECTS	Coef.	MCC	Volume horaire CM	Volume horaire TD	Volume horaire TP
S1			Semestre 1	30,00	15,00		70,50	139,00	0,00
S1	UE	UE 11	Ressources transversales en Sciences de la vie associées à l'ÉVALUATION	11,00	5,50		36,00	31,50	0,00
S1	RA	RA 1.1.1	Physiologie cellulaire et bioénergétique	3,00	1,50	CC	9,00	9,00	0,00
S1	RA	RA 1.1.2	Neurophysiologie	3,00	1,50	CC	9,00	7,50	0,00
S1	RA	RA 1.1.3	Anatomie	2,50	1,25	CC	9,00	7,50	0,00
S1	RA	RA 1.1.4	Biomécanique	2,50	1,25	CC	9,00	7,50	0,00
S1	UE	UE 12	Ressources transversales en Sciences Humaines et Sociales associées à l'ÉVALUATION	9,00	4,50		25,50	16,50	0,00
S1	RA	RA 1.2.1	Histoire	3,00	1,50	CC	10,50	6,00	0,00
S1	RA	RA 1.2.2	Psychologie	3,00	1,50	CC	9,00	6,00	0,00
S1	RA	RA 1.2.3	Psychologie Sociale	3,00	1,50	CC	6,00	4,50	0,00
S1	UE	UE 13	ÉVALUER les pratiquants dans des situations d'APSA	8,00	4,00		6,00	70,00	0,00
S1	RA	RA 1.3.1	APSA de spécialité*	5,00	2,50	CC	0,00	38,00	0,00
S1			Pratique de la spécialité sportive	2,50	1,25		0,00	24,00	0,00
S1			Théorie de la spécialité sportive	2,50	1,25		0,00	14,00	0,00
S1	RA	RA 1.3.2	APSA transversales**	3,00	1,50	CC	6,00	32,00	0,00
S1			APSA transversale 1				3,00	16,00	0,00
S1			APSA transversale 2				3,00	16,00	0,00
S1	UE	UE 14	CONSTRUIRE son Projet Personnel et Professionnel	2,00	1,00		3,00	21,00	0,00
S1	RA	RDOC1	Formation aux Compétences Informationnelles MODULE 1 (BU)***	0,00	0,00	Enseignement suivi	0,00	3,00	0,00
S1	RI	ANG1	Anglais	2,00	1,00	CC	3,00	12,00	0,00
S1	RA	RA 1.4.1	PPE (via SAOI)	0,00	0,00	Enseignement suivi	0,00	6,00	0,00
S2			Semestre 2	30,00	15,00		109,50	151,00	4,50
S2	UE	UE 21	Ressources transversales en Sciences de la vie associées à l'ÉVALUATION et la CONSTRUCTION	8,00	4,00		36,00	31,50	0,00
S2	RA	RA 2.1.1	Physiologie cardiovasculaire et respiratoire	2,00	1,00	CC	9,00	9,00	0,00
S2	RA	RA 2.1.2	Physiologie musculaire et digestive	2,00	1,00	CC	9,00	7,50	0,00
S2	RA	RA 2.1.3	Anatomie	2,00	1,00	CC	9,00	7,50	0,00
S2	RA	RA 2.1.4	Biomécanique	2,00	1,00	CC	9,00	7,50	0,00
S2	UE	UE 22	Ressources transversales en Sciences Humaines et Sociales associées à l'ÉVALUATION et la CONSTRUCTION	8,00	4,00		34,50	21,00	0,00
S2	RA	RA 2.2.1	Sociohistoire	2,00	1,00	CC	7,50	4,50	0,00
S2	RA	RA 2.2.2	Psychologie	2,00	1,00	CC	9,00	6,00	0,00
S2	RA	RA 2.2.3	Sociologie	2,00	1,00	CC	9,00	6,00	0,00
S2	RA	RA 2.2.4	Psychologie du développement	2,00	1,00	CC	9,00	4,50	0,00
S2	UE	UE 23	ÉVALUER les pratiquants engagés dans une APSA	8,00	4,00		6,00	70,00	0,00
S2	RA	RA 2.3.1	APSA de spécialité*	5,00	2,50	CC	0,00	38,00	0,00
S2			Pratique de la spécialité sportive	2,50	1,25		0,00	24,00	0,00
S2			Théorie de la spécialité sportive	2,50	1,25		0,00	14,00	0,00
S2	RA	RA 2.3.2	APSA transversales**	3,00	1,50	CC	6,00	32,00	0,00
S2			APSA transversale 3				3,00	16,00	0,00
S2			APSA transversale 4				3,00	16,00	0,00
S2	UE	UE 24	Compétence 4 : CONSTRUIRE son Projet Personnel et Professionnel	6,00	3,00		33,00	28,50	4,50

S2	SAE	SAE 2.4.1	SAE PPP	3,00	1,50		3,00	10,50	4,50
S2		AC	accompagnement	0,00	0,00		3,00	6,00	3,00
S2		MET	méthodologie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
S2		Res	ressources	0,00	0,00		0,00	4,50	1,50
S2	RA	RA 2.4.2	Introduction aux SHS en STAPS	1,00	0,50		9,00	0,00	0,00
S2			Sociohistoire des mentions STAPS	0,50	0,25	CC	6,00	0,00	0,00
S2			Histoire des pratiques et des institutions sportives	0,50	0,25	CC	3,00	0,00	0,00
S2	RI	RI 2.4.3	Initiation à la culture et à la recherche en STAPS	1,00	0,50	CC	9,00	3,00	0,00
S2			Initiation à la culture STAPS	0,50	0,25		3,00	3,00	0,00
S2			Initiation à la recherche en STAPS	0,50	0,25		6,00	0,00	0,00
S2	RI	ANG2	Anglais	1,00	0,50	CC	3,00	12,00	0,00

UFR STAPS
Mention du diplôme : APAS
Année du diplôme LICENCE 2 APAS

SEM	Type d'enseignement	CODES	LICENCE 2 APAS LAS	ECTS	Coef.	MCC	Volume horaire CM	Volume horaire TD	Volume horaire TP
S3			Semestre 3	30,00	23,00	0,00	103,00	169,00	17,00
S1	UE	UE 31	Ressources transversales en Sciences de la vie associées à l'ÉVALUATION et à la CONCEPTION	4,50	4,50		24,00	22,00	0,00
S3	RA	RA 3.1.1	Physiologie humaine	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00
S3	RA	RA 3.1.2	Anatomie & Outils d'analyse du mouvement	1,50	1,50	CC	8,00	10,00	0,00
S3	RA	RA 3.1.3	Biomécanique	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00
S1	UE	UE 32	Ressources transversales en Sciences Humaines et Sociales associées à l'ÉVALUATION et à la CONCEPTION	4,50	4,50		24,00	18,00	0,00
S3	RA	RA 3.2.1	Psychologie sociale	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00
S3	RA	RA 3.2.2	Psychologie cognitive 1	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00
S3	RA	RA 3.2.3	Psychologie du développement	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00
S3	UE	UE 33	EVALUER les pratiquants dans des situations d'APSA	4,50	2,50		10,00	10,00	9,00
S3	RA	RA 3.3.1	Techniques d'évaluation et de diagnostic des populations	3,50	1,75	CC	6,00	4,00	9,00
S3			Outils d'évaluation et de mesures en APAS				4,00	4,00	0,00
S3			Ergométrie, mesures et test de Terrain				2,00	0,00	9,00
S3	RA	RA 3.3.2	Système de Santé Français	1,00	0,50	CC	4,00	6,00	0,00
S3	UE	UE 34	CONCEVOIR un projet d'intervention en APSA	9,50	4,50		34,00	86,00	0,00
S3	RA	RA 3.4.1	APSA de spécialité*	3,00	1,50	CC	0,00	38,00	0,00
S3			Pratique de la spécialité sportive	1,50	0,75		0,00	24,00	0,00
S3			Théorie de la spécialité sportive	1,50	0,75		0,00	14,00	0,00
S3	RA	RA 3.4.2	APSA de mention	2,50	1,00	CC	12,00	32,00	0,00
S3			Pratiques Physiques Adaptées 1 : Pédagogie, Didactique et Déontologie				6,00	16,00	0,00
S3			Pratiques Physiques Adaptées 2 : Construction d'une séance et d'un cycle d'apprentissage				6,00	16,00	0,00
S3	RA	RA 3.4.3	Connaissances générales sur le Handicap	4,00	2,00	CC	22,00	16,00	0,00
S3			Histoire, Droit et Accessibilité				16,00	0,00	0,00
S3			Pratiques Physiques Adaptées 3 : application de l'Ingénierie				6,00	16,00	0,00
S3	UE	UE 35	Ressources transversales méthodologiques et linguistiques	2,00	2,00		6,00	15,00	8,00
S3	RI	ANG3	Anglais	1,00	1,00	CC	0,00	15,00	0,00
S3	RI	MRE3	Méthodologie de la recherche et notions de statistiques	1,00	1,00	CC	6,00	0,00	8,00
S3	UE	UE 36	STAGE	4,00	4,00		0,00	6,00	0,00
S3	RA	RA 3.6.1	Méthodologie du stage, Suivi de stage (0,5h/étudiant) et Stage	4,00	4,00		0,00	6,00	0,00
S3	UE	UE 37	Certification PIX	1,00	1,00	Enseignement suivi	1,00	2,00	0,00
S3	UE	UE 38	TEDS	0,00	0,00	Enseignement suivi	4,00	10,00	0,00
S4			Semestre 4	33,00	24,00		96,00	176,00	9,00
S4	UE	UE 41	Ressources transversales en Sciences de la vie associées à la CONCEPTION et à l'INTERVENTION	4,50	4,50		24,00	22,00	0,00
S4	RA	RA 4.1.1	Physiologie des environnements	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00
S4	RA	RA 4.1.2	Physiologie humaine	1,50	1,50	CC	8,00	10,00	0,00
S4	RA	RA 4.1.3	Neurophysiologie	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00
S4	UE	UE 42	Ressources transversales en Sciences Humaines et Sociales associées à la CONCEPTION et à l'INTERVENTION	4,50	4,50		26,00	18,00	0,00
S4	RA	RA 4.2.1	Psycho-physiologie	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00
S4	RA	RA 4.2.2	Psychologie cognitive 2	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00
S4	RA	RA 4.2.3	Sociohistoire	1,50	1,50	CC	10,00	6,00	0,00
S4	UE	UE 43	Ressources transversales méthodologiques et linguistiques	3,00	3,00		8,00	26,00	0,00
S4	RI	ANG4	Anglais	1,00	1,00	CC	0,00	15,00	0,00
S4	RI	RDOC4	Recherche Documentaire et Méthodologie	1,00	0,50	CC	6,00	3,00	0,00
S4			Formation aux Compétences Informationnelles (BU) Module 2**				0,00	3,00	0,00

S4			Méthodologie de la recherche				6,00	0,00	0,00
S4	RA	TICE4	TICE & compétences langagières	1,00	0,50	CC	2,00	8,00	0,00
S4	UE	UE 44	CONCEVOIR un projet d'intervention en APSA	8,50	3,50		33,00	48,00	9,00
S4	RA	RA 4.4.1	Populations spécifiques et conception de l'APAS (Pathologies 1)	2,50	1,00	CC	9,00	16,00	0,00
S4			Conditions d'obésité et maladies métaboliques associées / Diabète type 1				6,00	0,00	0,00
S4			Pratiques Physiques Adaptées Pathologie 1				3,00	16,00	0,00
S4	RA	RA 4.4.2	Populations spécifiques et conception de l'APAS (Pathologies 2)	2,50	1,00	CC	11,00	16,00	0,00
S4			Cancer / Pathologies respiratoires				8,00	0,00	0,00
S4			Pratiques Physiques Adaptée Pathologie 2				3,00	16,00	0,00
S4	RA	RA 4.4.3	Populations spécifiques et conception de l'APAS (Pathologies 3)	2,50	1,00	CC	11,00	16,00	0,00
S4			Vieillessement / Déficiences motrices				8,00	0,00	0,00
S4			Pratiques Physiques Adaptée Pathologie 3				3,00	16,00	0,00
S4	RI	ERGO4	Ergométrie, mesures et test de Terrain	1,00	0,50	CC	2,00	0,00	9,00
S4	UE	UE 45	INTERVENIR auprès de pratiquants engagés dans une APSA	4,50	2,00		2,00	46,00	0,00
S4	RA	RA 4.5.1	APSA de spécialité*	3,00	1,00	CC	0,00	38,00	0,00
S4			Pratique de la spécialité sportive	1,50	0,50		0,00	24,00	0,00
S4			Théorie de la spécialité sportive	1,50	0,50		0,00	14,00	0,00
S4	RA	RA 4.5.2	Prévention primaire / Animation d'atelier sport – Santé	1,50	1,00	CC	2,00	8,00	0,00
S4	UE	UE 46	STAGE	4,00	4,00		0,00	6,00	0,00
S4	RA	RA 4.6.1	Méthodologie du stage, Suivi de stage (0,5h/étudiant) et Stage	4,00	4,00		0,00	6,00	0,00
S4	UE	UE 47	Certification Écri+	1,00	1,00	Enseignement suivi	1,00	2,00	0,00
S4	UE	UE 48	TEDS (3 ECTS surnuméraires)	3,00	1,50	Enseignement suivi	2,00	8,00	0,00

* l'étudiant choisit 1 spécialité sportive dans l'offre de formation

**dispensées par le personnel BU

UFR STAPS
Mention du diplôme : APAS
Année du diplôme LICENCE 3 APAS

SEM	Type d'enseignement	CODES	LICENCE 3 APAS	ECTS	Coef.	MCC	Volume horaire CM	Volume horaire TD	Volume horaire TP	Volume horaire TUTORAT
S5			Semestre 5	30,00	21,50		91,00	192,00	8,00	1,00
S5	UE	UE 51	Ressources transversales associées aux Compétences d'ÉVALUATION, de CONCEPTION, d'INTERVENTION et de CONSTRUCTION	5,50	5,00		22,00	32,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.1.1	Physiologie	1,50	1,50	CC	6,00	6,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.1.2	Biomécanique	1,50	1,50	CC	6,00	6,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.1.3	Spécificité de l'entrainement en APAS OU Spécialisation au sauvetage aquatique	2,50	2,00	CC	10,00	20,00	0,00	0,00
S5	UE	UE 52	EVALUATION des pratiquants en APAS	2,50	1,50		10,00	40,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.2.1	Education Thérapeutique du Patient	2,00	1,00	CC	0,00	40,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.2.2	Usages numériques et exploitation de données à des fins d'intervention en APAS	0,50	0,50	CC	10,00	0,00	0,00	0,00
S5	UE	UE 53	CONCEVOIR un projet d'intervention en APAS	4,50	2,50		14,00	19,00	0,00	1,00
S5	SAE	SAE 5.3.1	SAE Compétence 2 (partie 1)	3,00	1,50		2,00	3,00	0,00	1,00
S5		AC	accompagnement	0,00	0,00		2,00	3,00	0,00	1,00
S5		MET	méthodologie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
S5		Res	ressources	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.3.2	Construction de programme pour l'intervention en APAS	1,50	1,00	CC	12,00	16,00	0,00	0,00
S5			Inclusion en milieu ordinaire et APA				9,00	0,00	0,00	0,00
S5			Pratiques Physiques Adaptées 1				3,00	16,00	0,00	0,00
S5	UE	UE 54	INTERVENTION en APAS et Populations particulières	6,00	4,50		19,00	64,00	0,00	0,00
S5	RI	RI 5.4.1	Niveau 2 : Cancer ET / OU Vieillesse ET / OU Conditions d'Obésité (2 modules sur 3)	4,00	3,50	CC	7,00	48,00	0,00	0,00
S5			Population 1				2,00	16,00	0,00	0,00
S5			Population 2				2,00	16,00	0,00	0,00
S5			Pratiques Physiques Adaptées 2				3,00	16,00	0,00	0,00
S5	RI	RI 5.4.2	Niveau 1 : Trouble du comportement/Déficiences intellectuelles OU Pathologies neurodégénératives	2,00	1,00	CC	12,00	16,00	0,00	0,00
S5			Population 3				9,00	0,00	0,00	0,00
S5			Pratiques Physiques Adaptées 3				3,00	16,00	0,00	0,00
S5	UE	UE 55	CONSTRUIRE son projet personnel et professionnel	3,50	1,50		20,00	10,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.5.1	Positionnement Professionnel de l'EAPAS	2,00	1,00	CC	20,00	0,00	0,00	0,00
S5			Spécificités kiné/ergo/psychomot/APAS				10,00	0,00	0,00	0,00
S5			Positionnement professionnel en institution				10,00	0,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.5.2	Autogestionnaire ET / OU L'ET / OU transfert de la recherche à la pratique professionnelle en APAS (2 modules sur 3)	1,50	0,50	CC	0,00	10,00	0,00	0,00
S5	UE	UE 56	Ressources transversales méthodologiques et linguistiques	2,00	2,00		6,00	21,00	8,00	0,00
S5		ANG5	Anglais	1,00	1,00		0,00	15,00	0,00	0,00
S5		MRE5	Méthodologie de la recherche et statistiques appliquées aux STAPS	1,00	1,00		6,00	0,00	8,00	0,00
S5		RI 5.6.1	PPE	0,00	0,00	enseignement suivi	0,00	3,00	0,00	0,00
S5		RDOC5	Recherche Documentaire : formation aux Compétences Informationnelles (BU) Module 3*	0,00	0,00	enseignement suivi	0,00	3,00	0,00	0,00
S5	UE	UE 57	STAGE	6,00	4,50		0,00	6,00	0,00	0,00
S5		RA 5.7.1	Méthodologie du stage, Suivi de stage (0,5h/étudiant) et Stage	6,00	4,50		0,00	6,00	0,00	0,00
S6			Semestre 6	30,00	20,50		50,00	146,00	0,00	1,00
S5	UE	UE 61	Ressources transversales associées aux Compétences de CONCEPTION et d'INTERVENTION	3,00	3,00		12,00	12,00	0,00	0,00
S6	RA	RA 6.1.1	Sociologie du sport	1,50	1,50	CC	6,00	6,00	0,00	0,00
S6	RA	RA 6.1.2	Psychologie cognitive	1,50	1,50	CC	6,00	6,00	0,00	0,00
S6	UE	UE 62	CONCEVOIR un projet d'intervention en APAS	6,00	3,50		12,00	23,00	0,00	1,00
S6	SAE	SAE 6.2.1	SAE Compétence 2 (partie 2)	3,00	1,50		2,00	3,00	0,00	1,00
S6		AC	Accompagnement	0,00	0,00		2,00	3,00	0,00	1,00
S6		MET	Méthodologie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
S6		Res	Ressources	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
S6	RA	RA 6.2.2	Spécificité de l'entrainement en APAS OU Spécialisation au sauvetage aquatique	3,00	2,00	CC	10,00	20,00	0,00	0,00
S6	UE	UE 63	INTERVENTION en APAS et Populations particulières	14,00	8,50		26,00	90,00	0,00	0,00
S6	RA	RA 6.3.1	Pratiques Physiques Adaptées 4	2,00	1,00	CC	3,00	16,00	0,00	0,00
S6	RA	RA 6.3.2	Événementiel APAS : un événement sur 3 proposés chaque année	3,00	1,50	CC	4,00	10,00	0,00	0,00

S6	RI	RI 6.3.3	Niveau 2 : Respiratoire ET / OU Moteur ET / OU Diabete de type 1 (2 modules sur 3)	6,00	4,00	CC	7,00	48,00	0,00	0,00
S6			Population 1				2,00	16,00	0,00	0,00
S6			Population 2				2,00	16,00	0,00	0,00
S6			Pratiques Physiques Adaptées 5				3,00	16,00	0,00	0,00
S6	RI	RI 6.3.4	Niveau 1 : Pathologies Cardiovasculaires OU PC OU TSA (1 module sur 3)	3,00	2,00	CC	12,00	16,00	0,00	0,00
S6			Population 3				9,00	0,00	0,00	0,00
S6			Pratiques Physiques Adaptées 6				3,00	16,00	0,00	0,00
S6	UE	UE 64	Ressources transversales méthodologiques et linguistiques	1,00	1,00		0,00	15,00	0,00	0,00
S6	RI	ANG6	Anglais	1,00	1,00	CC	0,00	15,00	0,00	0,00
S6	UE	UE 65	STAGE	6,00	4,50		0,00	6,00	0,00	0,00
S6		RA 6.5.1	Méthodologie du stage, Suivi de stage (0,5h/étudiant) et Stage	6,00	4,50		0,00	6,00	0,00	0,00

*dispensées par le personnel BU

UFR STAPS
Mention du diplôme : Education et motricité
Année du diplôme LICENCE 2 EM

SEM	Type d'enseignement	CODES	LICENCE 2 EM	ECTS	Coef.	MCC	Volume horaire CM	Volume horaire TD	Volume horaire TP
S3			Semestre 3	30,00	23,00		94,00	181,00	17,00
S3	UE	UE 31	Ressources transversales en Sciences de la vie associées à l'ÉVALUATION, la CONCEPTION et à l'INTERVENTION	4,50	4,50		24,00	22,00	0,00
S3	RA	RA 3.1.1	Physiologie humaine	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00
S3	RA	RA 3.1.2	Anatomie & Outils d'analyse du mouvement	1,50	1,50	CC	8,00	10,00	0,00
S3	RA	RA 3.1.3	Biomécanique	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00
S3	UE	UE 32	Ressources transversales en Sciences Humaines et Sociales associées à l'ÉVALUATION, la CONCEPTION et à l'INTERVENTION	4,50	4,50		24,00	18,00	0,00
S3	RA	RA 3.2.1	Psychologie sociale	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00
S3	RA	RA 3.2.2	Psychologie cognitive 1	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00
S3	RA	RA 3.2.3	Psychologie du développement	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00
S3	UE	UE 33	ÉVALUER les pratiquants dans des situations d'APSA	2,00	1,00		8,00	0,00	9,00
S3	RA	RA 3.3.2	Évaluer les besoins du public	2,00	1,00	CC	8,00	0,00	9,00
S3			Connaissances de l'élève	1,00	0,50		6,00	0,00	0,00
S3			Ergométrie, mesures et test de Terrain	1,00	0,50		2,00	0,00	9,00
S3	UE	UE 34	CONCEVOIR un projet d'intervention en APSA	12,00	6,00		25,00	108,00	0,00
S3	RI	RI 3.4.1	Connaissances de l'institution	2,00	1,00	CC	12,00	10,00	0,00
S3			Histoire de l'EPS	1,00	0,50		8,00	6,00	0,00
S3			Système éducatif actuel	1,00	0,50		4,00	4,00	0,00
S3	RI	RI 3.4.2	Concevoir son intervention	3,00	1,50	CC	2,00	10,00	0,00
S3			Construire une situation d'apprentissage	3,00	0,75		2,00	10,00	0,00
S3	RA	RA 3.4.3	APSA de spécialité*	3,00	1,50	CC	0,00	38,00	0,00
S3			Pratique de la spécialité sportive	1,50	0,75		0,00	24,00	0,00
S3			Théorie de la spécialité sportive	1,50	0,75		0,00	14,00	0,00
S3	RA	RA 3.4.4	APSA de mention**	3,00	1,50	CC	9,00	48,00	0,00
S3			APSA de mention EM 1	1,00	0,50		3,00	16,00	0,00
S3			APSA de mention EM 2	1,00	0,50		3,00	16,00	0,00
S3			APSA de mention EM 3	1,00	0,50		3,00	16,00	0,00
S3	RA	RA 3.4.5	Théorie et techniques de l'intervention	1,00	0,50	CC	2,00	2,00	0,00
S3			Gestion de classe : ergonomie et sécurité	1,00	0,50		2,00	2,00	0,00
S3	UE	UE 35	Ressources transversales méthodologiques et linguistiques	2,00	2,00		6,00	15,00	8,00
S3	RI	ANG3	Anglais	1,00	1,00	CC	0,00	15,00	0,00
S3	RI	MRE3	Méthodologie de la recherche et notions de statistiques	1,00	1,00	CC	6,00	0,00	8,00
S3	UE	UE 36	STAGE	4,00	4,00		2,00	6,00	0,00
S3	RA	RA 3.6.1	Méthodologie du stage, Suivi de stage (0,5h/étudiant) et Stage	4,00	4,00		2,00	6,00	0,00
S3	UE	UE 37	Certification PIX	1,00	1,00	Enseignement suivi	1,00	2,00	0,00
S3	UE	UE 38	TEDS	0,00	0,00	Enseignement suivi	4,00	10,00	0,00
S4			Semestre 4	29,00	27,00		94,00	186,00	9,00
S4	UE	UE 41	Ressources transversales en Sciences de la vie associées à l'ÉVALUATION, la CONCEPTION, l'INTERVENTION et la CONSTRUCTION	4,50	4,50		24,00	22,00	0,00
S4	RA	RA 4.1.1	Physiologie des environnements	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00
S4	RA	RA 4.1.2	Physiologie humaine	1,50	1,50	CC	8,00	10,00	0,00
S4	RA	RA 4.1.3	Neurophysiologie	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00
S4	UE	UE 42	Ressources transversales en Sciences Humaines et Sociales associées à l'ÉVALUATION, la CONCEPTION, l'INTERVENTION et la CONSTRUCTION	4,50	4,50		26,00	18,00	0,00
S4	RA	RA 4.2.1	Psycho-physiologie	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00
S4	RA	RA 4.2.2	Psychologie cognitive 2	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00
S4	RA	RA 4.2.3	Sociohistoire	1,50	1,50	CC	10,00	6,00	0,00
S4	UE	UE 43	Ressources transversales méthodologiques et linguistiques	3,00	2,00		8,00	26,00	0,00
S4	RI	ANG4	Anglais	1,00	1,00	CC	0,00	15,00	0,00
S4	RI	RDOC4	Recherche Documentaire et Méthodologie	1,00	0,50	CC	6,00	3,00	0,00
S4			Formation aux Compétences Informationnelles (BU) Module 2***	0,00	0,00		0,00	3,00	0,00
S4			Méthodologie de la recherche	1,00	0,50		6,00	0,00	0,00
S4	RA	TICE4	TICE & compétences langagières	1,00	0,50	CC	2,00	8,00	0,00

S4	UE	UE 44	EVALUER les pratiquants dans des situations d'APSA	2,00	2,00		8,00	0,00	9,00
S4	RI	RI 4.4.1	Évaluer les besoins du public	1,00	1,00	CC	6,00	0,00	0,00
S3			Connaissances de l'élève	1,00	1,00		6,00	0,00	0,00
S4	RI	ERG04	Ergométrie, mesures et test de terrain	1,00	1,00	CC	2,00	0,00	9,00
S4	UE	UE 45	CONCEVOIR un projet d'intervention en APSA	3,50	1,75		14,00	12,00	0,00
S4	RA	RA 4.5.1	Connaître l'institution	2,00	1,00	CC	8,00	8,00	0,00
S4			Histoire de l'EPS	2,00	1,00		8,00	8,00	0,00
S4	RA	RA 4.5.2	Concevoir son intervention	1,50	0,75	CC	6,00	4,00	0,00
S3			L'engagement de l'élève	1,50	0,75		6,00	4,00	0,00
S4	UE	UE 46	INTERVENIR auprès de pratiquants engagés dans une APSA	7,50	3,75		11,00	92,00	0,00
S4	RA	RA 4.6.1	APSA de spécialité*	3,00	1,50	CC	0,00	38,00	0,00
S4			Pratique de la spécialité sportive	1,50	0,75		0,00	24,00	0,00
S4			Théorie de la spécialité sportive	1,50	0,75		0,00	14,00	0,00
S4	RA	RA 4.6.2	APSA de mention**	3,00	1,50	CC	9,00	48,00	0,00
S4			APSA de mention EM 4	1,00	0,50		3,00	16,00	0,00
S4			APSA de mention EM 5	1,00	0,50		3,00	16,00	0,00
S4			APSA de mention EM 6	1,00	0,50		3,00	16,00	0,00
S4	RA	RA 4.6.3	Théorie et techniques de l'intervention	1,50	0,75	CC	2,00	6,00	0,00
S3			Méthodologie de l'écrit 2	1,50	0,75		2,00	6,00	0,00
S4	UE	UE 47	STAGE	0,00	6,00		0,00	6,00	0,00
S4	RA	RA 4.7.1	Méthodologie du stage, Suivi de stage (0,5h/étudiant) et Stage	0,00	6,00		0,00	6,00	0,00
S4	UE	UE 48	Maîtrise de l'écrit	1,00	1,00	Enseignement suivi	1,00	2,00	0,00
S4	UE	UE 49	TEDS (3 ECTS surnuméraires)	3,00	1,50	Enseignement suivi	2,00	8,00	0,00

* l'étudiant choisit 1 spécialité parmi celles proposées dans l'offre de formation

** l'étudiant réalisera les 3 APSA proposées aux semestres 1 & 2

***dispensées par le personnel BU

UFR STAPS
Mention du diplôme : Education et Motricité
Parcours Primaire
Année du diplôme LICENCE 3 EM

SEM	Type d'enseignement	CODES	LICENCE 3 EM PARCOURS PRIMAIRE	ECTS	Coef.	MCC	Volume horaire CM	Volume horaire TD	Volume horaire TP	Volume horaire TUTORAT
S5			Semestre 5	30,00	22,00		29,00	217,00	8,00	1,50
S5	UE	UE 51	Ressources transversales associées aux Compétences d'ÉVALUATION, de CONCEPTION et d'INTERVENTION	9,00	6,00	0	21,00	98,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.1.1	Physiologie	1,50	1,50	CC	6,00	6,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.1.2	Biomécanique	1,50	1,50	CC	6,00	6,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.1.3	APSA de spécialité*	3,00	1,50	CC	0,00	38,00	0,00	0,00
S5			Pratique de la spécialité sportive	1,50	0,75		0,00	24,00	0,00	0,00
S5			Théorie de la spécialité sportive	1,50	0,75		0,00	14,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.1.4	APSA de mention**	3,00	1,50	CC	9,00	48,00	0,00	0,00
S5			APSA de mention EM 1	1,00	0,50		3,00	16,00	0,00	0,00
S5			APSA de mention EM 2	1,00	0,50		3,00	16,00	0,00	0,00
S5			APSA de mention EM 3	1,00	0,50		3,00	16,00	0,00	0,00
S5	UE	UE 52	EVALUER les pratiquants dans des situations d'APSA	3,00	2,50		0,00	30,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.2.1	Didactique des APSA	3,00	2,50	CC	0,00	30,00	0,00	0,00
S5			Didactique Française				0,00	10,00	0,00	0,00
S5			Didactique d'activités				0,00	20,00	0,00	0,00
S5	UE	UE 53	CONCEVOIR un projet d'intervention en APSA	8,00	5,00		2,00	41,00	0,00	1,50
S5	SAE	SAE 5.3.1	SAE Compétence 2 (partie 1)	3,00	1,50		2,00	3,00	0,00	1,50
S5		AC	accompagnement	0,00	0,00		2,00	3,00	0,00	1,50
S5		MET	méthodologie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
S5		Res	ressources	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.3.2	Connaître l'institution	3,00	1,50	CC	0,00	20,00	0,00	0,00
S6			Connaissances du système éducatif (oral 3)				0,00	20,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.3.3	Concevoir pour faire apprendre	2,00	2,00		0,00	18,00	0,00	0,00
S5			Construire des contenus d'enseignement				0,00	8,00	0,00	0,00
S5			Continuum Maths/Français				0,00	10,00	0,00	0,00
S5	UE	UE 54	INTERVENIR auprès de pratiquants engagés dans une APSA	2,00	2,00	CC	0,00	24,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.4.1	Théorie et techniques de l'intervention	2,00	2,00	CC	0,00	24,00	0,00	0,00
S5			Didactique générale				0,00	12,00	0,00	0,00
S5			Théorie de l'apprentissage				0,00	12,00	0,00	0,00
S5	UE	UE 55	Ressources transversales méthodologiques et linguistiques	2,00	2,00	0	6,00	18,00	8,00	0,00
S5	RI	ANG5	Anglais	1,00	1,00	CC	0,00	15,00	0,00	0,00
S5	RI	MRE5	Méthodologie de la recherche et statistiques appliquées aux STAPS	1,00	1,00	CC	6,00	0,00	8,00	0,00
S5	RI	RI 5.5.1	PPE	0,00	0,00	enseignement suivi	0,00	3,00	0,00	0,00
S5	RI	RDOC5	Recherche Documentaire : formation aux Compétences Informationnelles (BU) Module 3***	0,00	0,00	enseignement suivi	0,00	3,00	0,00	0,00
S5	UE	UE 56	STAGE	6,00	4,50		0,00	6,00	0,00	0,00
S5		RA 5.6.1	Méthodologie du stage, Suivi de stage (0,5h/étudiant) et Stage	6,00	4,50		0,00	6,00	0,00	0,00
S6			Semestre 6	30,00	19,50		23,00	210,00	0,00	0,50
S5	UE	UE 61	Ressources transversales associées aux Compétences d'ÉVALUATION, de CONCEPTION et d'INTERVENTION	9,00	6,00	0	21,00	98,00	0,00	0,00
S6		RA 6.1.1	Sociologie du sport	1,50	1,50	CC	6,00	6,00	0,00	0,00
S6		RA 6.1.2	Psychologie cognitive	1,50	1,50	CC	6,00	6,00	0,00	0,00
S6	RA	RA 6.1.3	APSA de spécialité*	3,00	1,50	CC	0,00	38,00	0,00	0,00
S6			Pratique de la spécialité sportive	1,50	0,75		0,00	24,00	0,00	0,00
S6			Théorie de la spécialité sportive	1,50	0,75		0,00	14,00	0,00	0,00
S6	RA	RA 6.1.4	APSA de mention**	3,00	1,50	CC	9,00	48,00	0,00	0,00
S6			APSA de mention EM 4	1,00	0,50		3,00	16,00	0,00	0,00
S6			APSA de mention EM 5	1,00	0,50		3,00	16,00	0,00	0,00
S6			APSA de mention EM 6	1,00	0,50		3,00	16,00	0,00	0,00

S6	UE	UE 62	EVALUER les pratiquants dans des situations d'APSA	4,00	2,00		0,00	30,00	0,00	0,00
S6	RA	RA 6.2.1	Didactique des APSA	4,00	2,00	CC	0,00	30,00	0,00	0,00
S6			Didactique Français				0,00	10,00	0,00	0,00
S6			Didactique d'activités				0,00	20,00	0,00	0,00
S6	UE	UE 63	CONCEVOIR un projet d'intervention en APSA	7	4		2	33	0	0,5
S6	SAE	SAE 6.3.1	SAE Compétence 2 (partie 2)	3,00	1,50		2,00	3,00	0,00	0,50
S6		AC	accompagnement	0,00	0,00		2,00	3,00	0,00	0,50
S6		MET	méthodologie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
S6		Res	ressources	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
S6	RA	RA 6.3.2	Connaître l'institution	3,00	1,50	CC	0,00	20,00	0,00	0,00
S6			Connaissances du système éducatif (oral 3)				0,00	20,00	0,00	0,00
S6	RA	RA 6.3.3	Concevoir pour faire apprendre	1,00	1,00	CC	0,00	10,00	0,00	0,00
S6			Continuum Maths/Français				0,00	10,00	0,00	0,00
S6	UE	UE 64	INTERVENIR auprès de pratiquants engagés dans une APSA	3	2		0	28	0	0
S6	RA	RA 6.4.1	Théorie et techniques de l'intervention	3,00	2,00	CC	0,00	28,00	0,00	0,00
S6			Enseigner à tous les publics				0,00	16,00	0,00	0,00
S6			Enseigner les arts				0,00	12,00	0,00	0,00
S6	UE	UE 65	Ressources transversales méthodologiques et linguistiques	1,00	1,00	0	0,00	15,00	0,00	0,00
S6	RI	ANG6	Anglais	1,00	1,00	CC	0,00	15,00	0,00	0,00
S6	UE	UE 66	STAGE	6,00	4,50		0,00	6,00	0,00	0,00
S6		RA 6.6.1	Méthodologie du stage, Suivi de stage (0,5h/étudiant) et Stage	6,00	4,50		0,00	6,00	0,00	0,00

* l'étudiant choisit 1 spécialité sportive dans l'offre de formation

** l'étudiant réalisera les 3 APSA proposées aux semestres 1 & 2

***dispensées par le personnel BU

UFR STAPS
Mention du diplôme : Education et motricité
Parcours secondaire
Année du diplôme LICENCE 3 EM

SEM	Type d'enseignement	CODES	LICENCE 3 EM PARCOURS SECONDAIRE	ECTS	Coef.	MCC	Volume horaire CM	Volume horaire TD	Volume horaire TP	Volume horaire TUTORAT
S5			Semestre 5	30,00	22,00		89,00	167,00	8,00	0,50
S5	UE	UE 51	Ressources transversales associées aux Compétences d'ÉVALUATION, de CONCEPTION et d'INTERVENTION	9,00	6,00	0	21,00	98,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.1.1	Physiologie	1,50	1,50	CC	6,00	6,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.1.2	Biomécanique	1,50	1,50	CC	6,00	6,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.1.3	APSA de spécialité*	3,00	1,50	CC	0,00	38,00	0,00	0,00
S5			Pratique de la spécialité sportive	1,50	0,75		0,00	24,00	0,00	0,00
S5			Théorie de la spécialité sportive	1,50	0,75		0,00	14,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.1.4	APSA de mention**	3,00	1,50	CC	9,00	48,00	0,00	0,00
S5			APSA de mention EM 1				3,00	16,00	0,00	0,00
S5			APSA de mention EM 2				3,00	16,00	0,00	0,00
S5			APSA de mention EM 3				3,00	16,00	0,00	0,00
S5	UE	UE 52	EVALUER les pratiquants dans des situations d'APSA	3,00	2,50		18,00	20,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.2.1	Didactique des APSA	3,00	2,50	CC	18,00	20,00	0,00	0,00
S5			Didactique d'activités	1,50	0,75		18,00	20,00	0,00	0,00
S5	UE	UE 53	CONCEVOIR un projet d'intervention en APSA	8,00	5,00		28,00	17,00	0,00	0,50
S5	SAE	SAE 5.3.1	SAE Compétence 2 (partie 1)	3,00	1,50		2,00	3,00	0,00	0,50
S5		AC	accompagnement	0,00	0,00		2,00	3,00	0,00	1,50
S5		MET	méthodologie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
S5		Res	ressources	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.3.2	Connaître l'institution	3,00	1,50	CC	22,00	6,00	0,00	0,00
S5			Histoire de l'EPS	1,50	0,75		20,00	0,00	0,00	0,00
S5			Méthodologie de l'écrit 1	1,50	0,75		2,00	6,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.3.3	Concevoir pour faire apprendre	2,00	2,00		4,00	8,00	0,00	0,00
S5			Construire des contenus d'enseignement	2,00	2,00		4,00	8,00	0,00	0,00
S5	UE	UE 54	INTERVENIR auprès de pratiquants engagés dans une APSA	2,00	2,00	CC	16,00	8,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.4.1	Théorie et techniques de l'intervention	2,00	2,00	CC	16,00	8,00	0,00	0,00
S5			Effort bien être et développement des adolescents	1,00	1,00		8,00	4,00	0,00	0,00
S5			Apprentissages et expériences des élèves	1,00	1,00		8,00	4,00	0,00	0,00
S5	UE	UE 55	Ressources transversales méthodologiques et linguistiques	2,00	2,00	0	6,00	18,00	8,00	0,00
S5	RI	ANG5	Anglais	1,00	1,00	CC	0,00	15,00	0,00	0,00
S5	RI	MRE5	Méthodologie de la recherche et statistiques appliquées aux STAPS	1,00	1,00	CC	6,00	0,00	8,00	0,00
S5	RI	RI 5.5.1	PPE	0,00	0,00	enseignement suivi	0,00	3,00	0,00	0,00
S5	RI	RDOC5	Recherche Documentaire : formation aux Compétences Informationnelles (BU) Module 3***	0,00	0,00	enseignement suivi	0,00	3,00	0,00	0,00
S5	UE	UE 56	STAGE	6,00	4,50		0,00	6,00	0,00	0,00
S5		RA 5.6.1	Méthodologie du stage, Suivi de stage (0,5h/étudiant) et Stage	6,00	4,50		0,00	6,00	0,00	0,00
S6			Semestre 6	30,00	19,50		73,00	165,00	0,00	0,50
S5	UE	UE 61	Ressources transversales associées aux Compétences d'ÉVALUATION, de CONCEPTION et d'INTERVENTION	9,00	6,00	0	21,00	98,00	0,00	0,00
S6	RA	RA 6.1.1	Sociologie du sport	1,50	1,50	CC	6,00	6,00	0,00	0,00
S6	RA	RA 6.1.2	Psychologie cognitive	1,50	1,50	CC	6,00	6,00	0,00	0,00
S6	RA	RA 6.1.3	APSA de spécialité*	3,00	1,50	CC	0,00	38,00	0,00	0,00
S6			Pratique de la spécialité sportive	1,50	0,75		0,00	24,00	0,00	0,00
S6			Théorie de la spécialité sportive	1,50	0,75		0,00	14,00	0,00	0,00
S6	RA	RA 6.1.4	APSA de mention**	3,00	1,50	CC	9,00	48,00	0,00	0,00
S6			APSA de mention EM 4	1,00	0,50		3,00	16,00	0,00	0,00
S6			APSA de mention EM 5	1,00	0,50		3,00	16,00	0,00	0,00
S6			APSA de mention EM 6	1,00	0,50		3,00	16,00	0,00	0,00
S6	UE	UE 62	EVALUER les pratiquants dans des situations d'APSA	4,00	2,00		12,00	20,00	0,00	0,00

S6	RA	RA 6.2.1	Didactique des APSA	4,00	2,00	CC	12,00	20,00	0,00	0,00
S6			Didactique d'activités	4,00	2,00		12,00	20,00	0,00	0,00
S6	UE	UE 63	CONCEVOIR un projet d'intervention en APSA	7,50	4,00		28,00	20,00	0,00	0,50
S6	SAE	SAE 6.3.1	SAE Compétence 2 (partie 2)	3,00	1,50		2,00	0,00	0,00	0,50
S6		AC	accompagnement	0,00	0,00		2,00	0,00	0,00	0,50
S6		MET	méthodologie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
S6		Res	ressources	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
S6	RA	RA 6.3.2	Connaître l'institution	3,00	1,50	CC	20,00	12,00	0,00	0,00
S6			Histoire de l'EPS	1,50	0,75		20,00	4,00	0,00	0,00
S6			Méthodologie de l'écrit 1	1,50	0,75		0,00	8,00	0,00	0,00
S6	RA	RA 6.3.3	Concevoir pour faire apprendre	1,50	1,00	CC	6,00	8,00	0,00	0,00
S6			Méthodologie de l'oral 2	0,75	0,50		6,00	0,00	0,00	0,00
S6			Méthodologie de l'écrit 2	0,75	0,50		0,00	8,00	0,00	0,00
S6	UE	UE 64	INTERVENIR auprès de pratiquants engagés dans une APSA	2,50	2,00	CC	12,00	6,00	0,00	0,00
S6	RA	RA 6.4.1	Théorie et techniques de l'intervention	2,50	2,00	CC	12,00	6,00	0,00	0,00
S6			Enseigner à tous les publics	2,50	2,00		12,00	6,00	0,00	0,00
S6	UE	UE 65	Ressources transversales méthodologiques et linguistiques	1,00	1,00	0	0,00	15,00	0,00	0,00
S6	RI	ANG6	Anglais	1,00	1,00	CC	0,00	15,00	0,00	0,00
S6	UE	UE 66	STAGE	6,00	4,50		0,00	6,00	0,00	0,00
S6		RA 6.6.1	Méthodologie du stage, Suivi de stage (0,5h/étudiant) et Stage	6,00	4,50		0,00	6,00	0,00	0,00

* l'étudiant choisit 1 spécialité sportive dans l'offre de formation

** l'étudiant réalisera les 3 APSA proposées aux semestres 1 & 2

***dispensées par le personnel BU

UFR STAPS
Mention du diplôme : Entraînement sportif
Année du diplôme LICENCE 2 ES

SEM	Type d'enseignement	CODES	LICENCE 2 ES	ECTS	Coef.	MCC	Volume horaire CM	Volume horaire TD	Volume horaire TP
S3			Semestre 3	30,00	23,00		90,00	181,00	17,00
S3	UE	UE 31	Ressources transversales en Sciences de la vie associées à l'ÉVALUATION et à la CONCEPTION	4,50	4,50		24,00	22,00	0,00
S3	RA	RA 3.1.1	Physiologie humaine	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00
S3	RA	RA 3.1.2	Anatomie & Outils d'analyse du mouvement	1,50	1,50	CC	8,00	10,00	0,00
S3	RA	RA 3.1.3	Biomécanique	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00
S3	UE	UE 32	Ressources transversales en Sciences Humaines et Sociales associées à l'ÉVALUATION et à la CONCEPTION	4,50	4,50		24,00	18,00	0,00
S3	RA	RA 3.2.1	Psychologie sociale	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00
S3	RA	RA 3.2.2	Psychologie cognitive 1	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00
S3	RA	RA 3.2.3	Psychologie du développement	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00
S3	UE	UE 33	EVALUER les pratiquants dans des situations d'APSA	5,00	2,50		16,00	12,00	9,00
S3	RA	RA 3.3.1	Techniques d'évaluation et Estimation des potentiels	3,00	1,50	CC	8,00	4,00	9,00
S3			Ergométrie, mesures et test de Terrain				2,00	0,00	9,00
S3			Détection et Évaluation des jeunes populations sportives				6,00	4,00	0,00
S3	RA	RA 3.3.2	Droit/Ethique et Dopage	2,00	1,00		8,00	8,00	0,00
S3	UE	UE 34	CONCEVOIR un projet d'intervention en APSA	9,00	4,50		15,00	96,00	0,00
S3	RA	RA 3.4.1	APSA de spécialité*	3,00	1,50	CC	0,00	38,00	0,00
S3			Pratique de la spécialité sportive	1,50	0,75		0,00	24,00	0,00
S3			Théorie de la spécialité sportive	1,50	0,75		0,00	14,00	0,00
S3	RA	RA 3.4.2	APSA de mention**	3,00	1,50	CC	9,00	48,00	0,00
S3			APSA de mention ES 1	1,00	0,50		3,00	16,00	0,00
S3			APSA de mention ES 2	1,00	0,50		3,00	16,00	0,00
S3			APSA de mention ES 3	1,00	0,50		3,00	16,00	0,00
S3	RA	RA 3.4.3	Métiers de l'entraîneur	3,00	1,50	CC	6,00	10,00	0,00
S3	UE	UE 35	Ressources transversales méthodologiques et linguistiques	2,00	2,00		6,00	15,00	8,00
S3	RI	ANG3	Anglais	1,00	1,00	CC	0,00	15,00	0,00
S3	RI	MRE3	Méthodologie de la recherche et notions de statistiques	1,00	1,00	CC	6,00	0,00	8,00
S3	UE	UE 36	STAGE	4,00	4,00		0,00	6,00	0,00
S3	RA	RA 3.6.1	Méthodologie du stage, Suivi de stage (0,5h/étudiant) et Stage	4,00	4,00		0,00	6,00	0,00
S3	UE	UE 37	Certification PIX	1,00	1,00	Enseignement suivi	1,00	2,00	0,00
S3	UE	UE 38	TEDS	0,00	0,00	Enseignement suivi	4,00	10,00	0,00
S4			Semestre 4	33,00	24,00		94,00	190,00	9,00
S4	UE	UE 41	Ressources transversales en Sciences de la vie associées à la CONCEPTION et à l'INTERVENTION	4,50	4,50		24,00	22,00	0,00
S4	RA	RA 4.1.1	Physiologie des environnements	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00
S4	RA	RA 4.1.2	Physiologie humaine	1,50	1,50	CC	8,00	10,00	0,00
S4	RA	RA 4.1.3	Neurophysiologie	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00
S4	UE	UE 42	Ressources transversales en Sciences Humaines et Sociales associées à la CONCEPTION et à l'INTERVENTION	4,50	4,50		26,00	18,00	0,00
S4	RA	RA 4.2.1	Psycho-physiologie	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00
S4	RA	RA 4.2.2	Psychologie cognitive 2	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00
S4	RA	RA 4.2.3	Sociohistoire	1,50	1,50	CC	10,00	6,00	0,00
S4	UE	UE 43	Ressources transversales méthodologiques et linguistiques	3,00	2,00		8,00	26,00	0,00
S4	RI	ANG4	Anglais	1,00	1,00	CC	0,00	15,00	0,00
S4	RI	RDOC4	Recherche Documentaire et Méthodologie	1,00	0,50	CC	6,00	3,00	0,00
S4			Formation aux Compétences Informationnelles (BU) Module 2***				0,00	3,00	0,00

S4			Méthodologie de la recherche				6,00	0,00	0,00
S4	RA	TICE4	TICE & compétences langagières	1,00	0,50	CC	2,00	8,00	0,00
S4	UE	UE 44	CONCEVOIR un projet d'intervention en APSA	5,50	2,75		22,00	16,00	9,00
S4	RA	RA 4.4.1	Politiques, associations sportives et législation	1,50	0,75	CC	12,00	4,00	0,00
S4	RA	RA 4.4.2	Développement des potentialités musculaires et énergétiques	3,00	1,50	CC	8,00	12,00	0,00
S4	RA	ERGO4	Ergométrie, mesures et test de Terrain	1,00	0,50	CC	2,00	0,00	9,00
S4	UE	UE 45	INTERVENIR auprès de pratiquants engagés dans une APSA	7,50	3,75		11,00	92,00	0,00
S4	RA	RA 4.5.1	APSA de spécialité*	3,00	1,50	CC	0,00	38,00	0,00
S4			Pratique de la spécialité sportive	1,50	0,75		0,00	24,00	0,00
S4			Théorie de la spécialité sportive	1,50	0,75		0,00	14,00	0,00
S4	RA	RA 4.5.2	APSA de mention**	3,00	1,50	CC	9,00	48,00	0,00
S4			APSA de mention ES 4	1,00	0,50		3,00	16,00	0,00
S4			APSA de mention ES 5	1,00	0,50		3,00	16,00	0,00
S4			APSA de mention ES 6	1,00	0,50		3,00	16,00	0,00
S4	RA	RA 4.5.3	Animer des groupes	1,50	0,75	CC	2,00	6,00	0,00
S4	UE	UE 46	STAGE	4,00	4,00		0,00	6,00	0,00
S4	RA	RA 4.6.1	Méthodologie du stage, Suivi de stage (0,5h/étudiant) et Stage	4,00	4,00		0,00	6,00	0,00
S4	UE	UE 47	Certification Écri+	1,00	1,00	Enseignement suivi	1,00	2,00	0,00
S4	UE	UE 48	TEDS (3 ECTS surnuméraires)	3,00	1,50	Enseignement suivi	2,00	8,00	0,00

* l'étudiant choisit 1 spécialité sportive proposée dans l'offre de formation

** l'étudiant réalisera les 3 APSA proposées aux semestres 1 & 2

***dispensées par le personnel BU

UFR STAPS
Mention du diplôme : Entraînement sportif
Année du diplôme LICENCE 3 ES

SEM	Type d'enseignement	CODES	LICENCE 3 ES	ECTS	Coef.	MCC	Volume horaire CM	Volume horaire TD	Volume horaire TP	Volume horaire TUTORAT
S5			Semestre 5	30,00	21,00		83,00	185,00	12,00	1,00
S5	UE	UE 51	Ressources transversales associées à l'ÉVALUATION et à la CONCEPTION	6,00	4,50		21,00	60,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.1.1	Physiologie	1,50	1,50	CC	6,00	6,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.1.2	Biomécanique	1,50	1,50	CC	6,00	6,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.1.3	APSA de mention*	3,00	1,50	CC	9,00	48,00	0,00	0,00
S5			APSA de mention ES 1				3,00	16,00	0,00	0,00
S5			APSA de mention ES 2				3,00	16,00	0,00	0,00
S5			APSA de mention ES 3				3,00	16,00	0,00	0,00
S5	UE	UE 52	EVALUER les pratiquants dans des situations d'APSA	8,50	4,50		32,00	72,00	4,00	0,00
S5	RA	RA 5.2.1	Approche intégrée des jeunes populations sportives	2,00	1,00	CC	12,00	12,00	0,00	0,00
S5			Évaluation biomécanique fonctionnelle de la performance				6,00	6,00	0,00	0,00
S5			Physiologie : Adolescent, Jeune Adulte et Sport				6,00	6,00	0,00	0,00
S5	SAE	SAE 5.2.2	SAE satellite - Femme et Entraînement (Compétence 1)	1,50	0,50		2,00	14,00	0,00	0,00
S5		AC	accompagnement	0,00	0,00		2,00	8,00	0,00	0,00
S5		MET	méthodologie	0,00	0,00		0,00	4,00	0,00	0,00
S5		RES	Ressources	0,00	0,00		0,00	2,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.2.3	Femmes et sport	1,00	0,50	CC	12,00	0,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.2.4	Technologies numériques et performance	1,00	1,00	CC	6,00	8,00	4,00	0,00
S5			Usages numériques : analyse du mouvement par outil vidéo				2,00	8,00	0,00	0,00
S5			Applications smartphones pour évaluer les indicateurs de performance				4,00	0,00	4,00	0,00
S5	RA	RA 5.2.5	APSA de spécialité**	3,00	1,50	CC	0,00	38,00	0,00	0,00
S5			Pratique de la spécialité sportive	1,50	0,75		0,00	24,00	0,00	0,00
S5			Théorie de la spécialité sportive	1,50	0,75		0,00	14,00	0,00	0,00
S5	UE	UE 53	CONCEVOIR un projet d'intervention en APSA	7,50	5,50		24,00	29,00	0,00	1,00
S5	SAE	SAE 5.3.1	SAE Compétence 2 (partie 1)	3,00	1,50		2,00	3,00	0,00	1,00
S5		AC	accompagnement	0,00	0,00		2,00	3,00	0,00	1,00
S5		MET	méthodologie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
S5		Res	ressources	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.3.2	Approche différenciée de la conception	2,50	2,00	CC	12,00	16,00	0,00	0,00
S5			Sciences de l'intervention au service de la conception				6,00	10,00	0,00	0,00
S5			Concevoir un événement sportif				6,00	6,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.3.3	Méthodologie de l'entraînement	2,00	2,00	CC	10,00	10,00	0,00	0,00
S5			Méthodologie de la planification				6,00	4,00	0,00	0,00
S5			Développement et Entretien des Potentialités				4,00	6,00	0,00	0,00
S5	UE	UE 54	Ressources transversales méthodologiques et linguistiques	2,00	2,00		6,00	18,00	8,00	0,00
S5	RI	ANG5	Anglais	1,00	1,00	CC	0,00	15,00	0,00	0,00
S5	RI	MRE5	Méthodologie de la recherche et statistiques appliquées aux STAPS	1,00	1,00		6,00	0,00	8,00	0,00
S5	RI	RI 5.4.1	PPE	0,00	0,00	enseignement suivi	0,00	3,00	0,00	0,00
S5	RI	RDOC5	Recherche Documentaire : formation aux Compétences Informationnelles (BU) Module 3***	0,00	0,00	enseignement suivi	0,00	3,00	0,00	0,00
S5	UE	UE 55	STAGE	6,00	4,50		0,00	6,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.5.1	Méthodologie du stage, Suivi de stage (0,5h/étudiant) et Stage	6,00	4,50		0,00	6,00	0,00	0,00
S6			Semestre 6	30,00	20,50		65,00	162,00	12,00	1,00
S6	UE	UE 61	Ressources transversales associées aux Compétences de CONCEPTION et d'INTERVENTION	9,00	6,00		21,00	98,00	0,00	0,00
S6	RA	RA 6.1.1	Psychologie cognitive	1,50	1,50	CC	6,00	6,00	0,00	0,00
S6	RA	RA 6.1.2	Sociologie du sport	1,50	1,50	CC	6,00	6,00	0,00	0,00
S6	RA	RA 6.1.3	APSA de spécialité**	3,00	1,50	CC	0,00	38,00	0,00	0,00
S6			Pratique de la spécialité sportive	1,50	0,75		0,00	24,00	0,00	0,00
S6			Théorie de la spécialité sportive	1,50	0,75		0,00	14,00	0,00	0,00

S6	RA	RA 6.1.4	APSA de mention*	3,00	1,50	CC	9,00	48,00	0,00	0,00
S6			APSA de mention ES 4				3,00	16,00	0,00	0,00
S6			APSA de mention ES 5				3,00	16,00	0,00	0,00
S6			APSA de mention ES 6				3,00	16,00	0,00	0,00
S6	UE	UE 62	CONCEVOIR un projet d'intervention en APSA	11,00	6,50		26,00	31,00	12,00	1,00
S5	SAE	SAE 6.2.1	SAE Compétence 2 (partie 2)	3,00	1,50		2,00	3,00	0,00	1,00
S5		AC	accompagnement	0,00	0,00		2,00	3,00	0,00	1,00
S5		MET	méthodologie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
S5		Res	ressources	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
S6	RA	RA 6.2.2	Approche psychologique et récupération du sportif	3,00	1,50	CC	6,00	12,00	8,00	0,00
S6			Techniques de récupération				4,00	6,00	0,00	0,00
S6			Prevention et gestion des conflits				2,00	6,00	0,00	0,00
S6			Préparation mentale				0,00	0,00	8,00	0,00
S6	RA	RA 6.2.3	Entraînement et surentraînement	3,00	2,00	CC	10,00	10,00	0,00	0,00
S6			Planification et adaptation aux conditions environnementales & contraintes biologiques				6,00	4,00	0,00	0,00
S6			Surentraînement				4,00	6,00	0,00	0,00
S6	RA	RA 6.2.4	Nutrition et réathlétisation	2,00	1,50	CC	8,00	6,00	4,00	0,00
S6			Nutrition du sportif				4,00	6,00	0,00	0,00
S6			Traumatologie et réathlétisation				4,00	0,00	4,00	0,00
S6	UE	UE 63	INTERVENIR auprès de pratiquants engagés dans une APSA	3,00	2,50		18,00	12,00	0,00	0,00
S6	RA	RA 6.3.1	Interventions de l'entraîneur dans son milieu professionnel	3,00	2,50	CC	18,00	12,00	0,00	0,00
S6			Relations entraîneur/entraîné				8,00	8,00	0,00	0,00
S6			Intervenir sur un événement sportif				4,00	4,00	0,00	0,00
S6			Interventions et gestes professionnels : aspects juridiques des interactions à risque VSS				6,00	0,00	0,00	0,00
S6	UE	UE 64	Ressources transversales méthodologiques et linguistiques	1,00	1,00		0,00	15,00	0,00	0,00
S6	RI	ANG6	Anglais	1,00	1,00	CC	0,00	15,00	0,00	0,00
S6	UE	UE 65	STAGE	6,00	4,50		0,00	6,00	0,00	0,00
S6	RA	RA 6.5.1	Méthodologie du stage, Suivi de stage (0,5h/étudiant) et Stage	6,00	4,50		0,00	6,00	0,00	0,00

* l'étudiant réalisera les 3 APSA proposées aux semestres 1 & 2

** l'étudiant choisit 1 spécialité sportive dans l'offre de formation

***dispensées par le personnel BU

UFR STAPS
Parcours LAS
LICENCE 1

SEM	Type d'enseignement	CODES	LICENCE 1	ECTS	Coef.	MCC	Volume horaire CM	Volume horaire TD	Volume horaire TP
S1			Semestre 1	36,00	18,00		70,50	139,00	0,00
S1	UE	UE 11	Ressources transversales en Sciences de la vie associées à l'ÉVALUATION	11,00	5,50		36,00	31,50	0,00
S1	RA	RA 1.1.1	Physiologie cellulaire et bioénergétique	3,00	1,50	CC	9,00	9,00	0,00
S1	RA	RA 1.1.2	Neurophysiologie	3,00	1,50	CC	9,00	7,50	0,00
S1	RA	RA 1.1.3	Anatomie	2,50	1,25	CC	9,00	7,50	0,00
S1	RA	RA 1.1.4	Biomécanique	2,50	1,25	CC	9,00	7,50	0,00
S1	UE	UE 12	Ressources transversales en Sciences Humaines et Sociales associées à l'ÉVALUATION	9,00	4,50		25,50	16,50	0,00
S1	RA	RA 1.2.1	Histoire	3,00	1,50	CC	10,50	6,00	0,00
S1	RA	RA 1.2.2	Psychologie	3,00	1,50	CC	9,00	6,00	0,00
S1	RA	RA 1.2.3	Psychologie Sociale	3,00	1,50	CC	6,00	4,50	0,00
S1	UE	UE 13	EVALUER les pratiquants dans des situations d'APSA	8,00	4,00		6,00	70,00	0,00
S1	RA	RA 1.3.1	APSA de spécialité*	5,00	2,50	CC	0,00	38,00	0,00
S1			Pratique de la spécialité sportive	2,50	1,25		0,00	24,00	0,00
S1			Théorie de la spécialité sportive	2,50	1,25		0,00	14,00	0,00
S1	RA	RA 1.3.2	APSA transversales**	3,00	1,50	CC	6,00	32,00	0,00
S1			APSA transversale 1				3,00	16,00	0,00
S1			APSA transversale 2				3,00	16,00	0,00
S1	UE	UE 14	CONSTRUIRE son Projet Personnel et Professionnel	2,00	1,00		3,00	21,00	0,00
S1	RA	RDOC1	Formation aux Compétences Informationnelles MODULE 1 (BU)***	0,00	0,00	Enseignement suivi	0,00	3,00	0,00
S1	RI	ANG1	Anglais	2,00	1,00	CC	3,00	12,00	0,00
S1	RA	RA 1.4.1	PPE (via SAOI)	0,00	0,00	Enseignement suivi	0,00	6,00	0,00
S1	LAS	LAS	MINEURE SANTÉ (6 ECTS surnuméraires)	6,00	3,00				
S2			Semestre 2	30,00	15,00		83,00	140,00	4,50
S2	UE	UE 21	Ressources transversales en Sciences de la vie associées à l'EVALUATION et la CONSTRUCTION	8,00	4,00		36,00	31,50	0,00
S2	RA	RA 2.1.1	Physiologie cardiovasculaire et respiratoire	2,00	1,00	CC	9,00	9,00	0,00
S2	RA	RA 2.1.2	Physiologie musculaire et digestive	2,00	1,00	CC	9,00	7,50	0,00
S2	RA	RA 2.1.3	Anatomie	2,00	1,00	CC	9,00	7,50	0,00
S2	RA	RA 2.1.4	Biomécanique	2,00	1,00	CC	9,00	7,50	0,00
S2	UE	UE 22	Ressources transversales en Sciences Humaines et Sociales associées à l'EVALUATION et la CONSTRUCTION	4,00	2,00		18,00	12,00	0,00
S2	RA	RA 2.2.2	Psychologie	2,00	1,00	CC	9,00	6,00	0,00
S2	RA	RA 2.2.3	Sociologie	2,00	1,00	CC	9,00	6,00	0,00
S2	UE	UE 23	EVALUER les pratiquants engagés dans une APSA	8,00	4,00		6,00	70,00	0,00
S2	RA	RA 2.3.1	APSA de spécialité*	5,00	2,50	CC	0,00	38,00	0,00
S2			Pratique de la spécialité sportive	2,50	1,25		0,00	24,00	0,00
S2			Théorie de la spécialité sportive	2,50	1,25		0,00	14,00	0,00
S2	RA	RA 2.3.2	APSA transversales**	3,00	1,50	CC	6,00	32,00	0,00
S2			APSA transversale 3				3,00	16,00	0,00
S2			APSA transversale 4				3,00	16,00	0,00
S2	UE	UE 24	Compétence 4 : CONSTRUIRE son Projet Personnel et Professionnel	6,00	3,00		23,00	26,50	4,50
S2	SAE	SAE 2.4.1	SAE PPP	3,00	1,50		3,00	10,50	4,50

S2		AC	accompagnement	0,00	0,00		3,00	6,00	3,00
S2		MET	méthodologie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
S2		Res	ressources	0,00	0,00		0,00	4,50	1,50
S2	RA	RA 2.4.2	Sociohistoire des mentions STAPS	0,50	0,25	CC	6,00	0,00	0,00
S2	RA	RA 2.4.3	Histoire des pratiques et des institutions sportives	0,50	0,25	CC	3,00	0,00	0,00
S2	RI	RI 2.4.4	Initiation à la culture STAPS	0,50	0,25	CC	2,00	4,00	0,00
S2	RI	RI 2.4.5	Initiation à la recherche en STAPS	0,50	0,25	CC	6,00	0,00	0,00
S2	RI	ANG2	Anglais	1,00	0,50	CC	3,00	12,00	0,00
S2	LAS	LAS	MINEURE SANTÉ (4 ECTS intégrés)	4,00	2,00				

* l'étudiant choisit 1 spécialité sportive dans l'offre de formation

** l'étudiant réalisera les 2 APSA proposées aux semestres 1 & 2

***dispensées par le personnel BU

UFR STAPS
Mention du diplôme : APAS
Parcours Accès Santé
Effectifs du diplôme 250
Année du diplôme LICENCE 2 APAS

SEM	Type d'enseignement	CODES	LICENCE 2 APAS LAS	ECTS	Coef.	MCC	Volume horaire CM	Volume horaire TD	Volume horaire TP
S3			Semestre 3	33,00	23,00	0,00	87,00	157,00	17,00
S1	UE	UE 31	Ressources transversales en Sciences de la vie associées à l'ÉVALUATION et à la CONCEPTION	4,50	4,50		24,00	22,00	0,00
S3	RA	RA 3.1.1	Physiologie humaine	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00
S3	RA	RA 3.1.2	Anatomie & Outils d'analyse du mouvement	1,50	1,50	CC	8,00	10,00	0,00
S3	RA	RA 3.1.3	Biomécanique	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00
S1	UE	UE 32	Ressources transversales en Sciences Humaines et Sociales associées à l'ÉVALUATION et à la CONCEPTION	1,50	1,50		8,00	6,00	0,00
S3	RA	RA 3.2.2	Psychologie cognitive 1	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00
S3	UE	UE 33	EVALUER les pratiquants dans des situations d'APSA	4,50	2,50		10,00	10,00	9,00
S3	RA	RA 3.3.1	Techniques d'évaluation et de diagnostic des populations	3,50	1,75	CC	6,00	4,00	9,00
S3			Outils d'évaluation et de mesures en APAS				4,00	4,00	0,00
S3			Ergométrie, mesures et test de Terrain				2,00	0,00	9,00
S3	RA	RA 3.3.2	Système de Santé Français	1,00	0,75	CC	4,00	6,00	0,00
S3	UE	UE 34	CONCEVOIR un projet d'intervention en APSA	9,50	4,50		34,00	86,00	0,00
S3	RA	RA 3.4.1	APSA de spécialité*	3,00	1,50	CC	0,00	38,00	0,00
S3			Pratique de la spécialité sportive	1,50	0,75		0,00	24,00	0,00
S3			Théorie de la spécialité sportive	1,50	0,75		0,00	14,00	0,00
S3	RA	RA 3.4.2	APSA de mention**	2,50	1,00	CC	12,00	32,00	0,00
S3			Pratiques Physiques Adaptées 1 : Pédagogie, Didactique et Déontologie				6,00	16,00	0,00
S3			Pratiques Physiques Adaptées 2 : Construction d'une séance et d'un cycle d'apprentissage				6,00	16,00	0,00
S3	RA	RA 3.4.3	Connaissances générales sur le Handicap	4,00	2,00	CC	22,00	16,00	0,00
S3			Histoire, Droit et Accessibilité				16,00	0,00	0,00
S3			Pratiques Physiques Adaptées 3 : application de l'Ingénierie				6,00	16,00	0,00
S3	UE	UE 35	Ressources transversales méthodologiques et linguistiques	2,00	2,00		6,00	15,00	8,00
S3	RI	ANG3	Anglais	1,00	1,00	CC	0,00	15,00	0,00
S3	RI	MRE3	Méthodologie de la recherche et notions de statistiques	1,00	1,00	CC	6,00	0,00	8,00
S3	UE	UE 36	STAGE	4,00	4,00		0,00	6,00	0,00
S3	RA	RA 3.6.1	Méthodologie du stage, Suivi de stage (0,5h/étudiant) et Stage	4,00	4,00		0,00	6,00	0,00
S3	UE	UE 37	Certification PIX	1,00	1,00	Enseignement suivi	1,00	2,00	0,00
S3	UE	UE 38	TEDS	0,00	0,00	Enseignement suivi	4,00	10,00	0,00
S3	LAS	LAS	MINEURE SANTÉ (dont 3 ECTS intégrés + 3 ECTS surnuméraires)	6,00	3,00				
S4			Semestre 4	37,00	26,00		96,00	176,00	9,00
S4	UE	UE 41	Ressources transversales en Sciences de la vie associées à la CONCEPTION et à l'INTERVENTION	4,50	4,50		24,00	22,00	0,00
S4	RA	RA 4.1.1	Physiologie des environnements	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00
S4	RA	RA 4.1.2	Physiologie humaine	1,50	1,50	CC	8,00	10,00	0,00
S4	RA	RA 4.1.3	Neurophysiologie	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00
S4	UE	UE 42	Ressources transversales en Sciences Humaines et Sociales associées à la CONCEPTION et à l'INTERVENTION	4,50	4,50		26,00	18,00	0,00
S4	RA	RA 4.2.1	Psycho-physiologie	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00

S4	RA	RA 4.2.2	Psychologie cognitive 2	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00
S4	RA	RA 4.2.3	Sociohistoire	1,50	1,50	CC	10,00	6,00	0,00
S4	UE	UE 43	Ressources transversales méthodologiques et linguistiques	3,00	2,00		8,00	26,00	0,00
S4	RI	ANG4	Anglais	1,00	1,00	CC	0,00	15,00	0,00
S4	RI	RDOC4	Recherche Documentaire et Méthodologie	1,00	0,50	CC	6,00	3,00	0,00
S4			Formation aux Compétences Informationnelles (BU) Module 2**				0,00	3,00	0,00
S4			Méthodologie de la recherche				6,00	0,00	0,00
S4	RA	TICE4	TICE & compétences langagières	1,00	0,50	CC	2,00	8,00	0,00
S4	UE	UE 44	CONCEVOIR un projet d'intervention en APSA	8,50	4,00		33,00	48,00	9,00
S4	RA	RA 4.4.1	Populations spécifiques et conception de l'APAS (Pathologies 1)	2,50	1,00	CC	9,00	16,00	0,00
S4			Conditions d'obésité et maladies métaboliques associées / Diabète type 1				6,00	0,00	0,00
S4			Pratiques Physiques Adaptées Pathologie 1				3,00	16,00	0,00
S4	RA	RA 4.4.2	Populations spécifiques et conception de l'APAS (Pathologies 2)	2,50	1,00	CC	11,00	16,00	0,00
S4			Cancer / Pathologies respiratoires				8,00	0,00	0,00
S4			Pratiques Physiques Adaptée Pathologie 2				3,00	16,00	0,00
S4	RA	RA 4.4.3	Populations spécifiques et conception de l'APAS (Pathologies 3)	2,50	1,50	CC	11,00	16,00	0,00
S4			Vieillesse / Déficiences motrices				8,00	0,00	0,00
S4			Pratiques Physiques Adaptée Pathologie 3				3,00	16,00	0,00
S4	RI	ERGO4	Ergométrie, mesures et test de Terrain	1,00	0,50	CC	2,00	0,00	9,00
S4	UE	UE 45	INTERVENIR auprès de pratiquants engagés dans une APSA	4,50	2,50		2,00	46,00	0,00
S4	RA	RA 4.5.1	APSA de spécialité*	3,00	1,50	CC	0,00	38,00	0,00
S4			Pratique de la spécialité sportive	1,50	0,75		0,00	24,00	0,00
S4			Théorie de la spécialité sportive	1,50	0,75		0,00	14,00	0,00
S4	RA	RA 4.5.2	Prévention primaire / Animation d'atelier sport – Santé	1,50	1,00	CC	2,00	8,00	0,00
S4	UE	UE 46	STAGE	4,00	4,00		0,00	6,00	0,00
S4	RA	RA 4.6.1	Méthodologie du stage, Suivi de stage (0,5h/étudiant) et Stage	4,00	4,00		0,00	6,00	0,00
S4	UE	UE 47	Certification Écri+	1,00	1,00	Enseignement suivi	1,00	2,00	0,00
S4	UE	UE 48	TEDS (3 ECTS surnuméraires)	3,00	1,50	Enseignement suivi	2,00	8,00	0,00
S4	LAS	LAS	MINEURE SANTÉ (4 ECTS surnuméraires)	4,00	2,00				

* l'étudiant choisit 1 spécialité sportive dans l'offre de formation

**dispensées par le personnel BU

UFR STAPS
Mention du diplôme : APAS
Parcours Accès santé
Année du diplôme LICENCE 3 APAS

SEM	Type d'enseignement	CODES	LICENCE 3 APAS LAS	ECTS	Coef.	MCC	Volume horaire CM	Volume horaire TD	Volume horaire TP	Volume horaire TUTORAT
S5			Semestre 5	33,00	23,00		76,00	160,00	8,00	1,00
S5	UE	UE 51	Ressources transversales associées aux Compétences d'ÉVALUATION, de CONCEPTION, d'INTERVENTION et de CONSTRUCTION	5,50	5,00		22,00	32,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.1.1	Physiologie	1,50	1,50	CC	6,00	6,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.1.2	Biomécanique	1,50	1,50	CC	6,00	6,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.1.3	Spécificité de l'entrainement en APAS OU Spécialisation au sauvetage aquatique	2,50	2,00	CC	10,00	20,00	0,00	0,00
S5	UE	UE 52	EVALUATION des pratiquants en APAS	2,50	1,50		10,00	40,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.2.1	Education Thérapeutique du Patient	2,00	1,00	CC	0,00	40,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.2.2	Usages numériques et exploitation de données à des fins d'intervention en APAS	0,50	0,50	CC	10,00	0,00	0,00	0,00
S5	UE	UE 53	CONCEVOIR un projet d'intervention en APAS	3,50	2,00		11,00	3,00	0,00	1,00
S5	SAE	SAE 5.3.1	SAE Compétence 2 (partie 1)	3,00	1,50		2,00	3,00	0,00	1,00
S5		AC	accompagnement	0,00	0,00		2,00	3,00	0,00	1,00
S5		MET	méthodologie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
S5		Res	ressources	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.3.2	Construction de programme pour l'intervention en APAS	0,50	0,50	CC	9,00	0,00	0,00	0,00
S5			Inclusion en milieu ordinaire et APA				9,00	0,00	0,00	0,00
S5	UE	UE 54	INTERVENTION en APAS et Populations particulières	4,00	3,50		7,00	48,00	0,00	0,00
S5	RI	RI 5.4.1	Niveau 2 : Cancer ET / OU Vieillesse ET / OU Conditions d'Obésité (2 modules sur 3)	4,00	3,50	CC	7,00	48,00	0,00	0,00
S5			Population 1				2,00	16,00	0,00	0,00
S5			Population 2				2,00	16,00	0,00	0,00
S5			Pratiques Physiques Adaptées 2				3,00	16,00	0,00	0,00
S5	UE	UE 55	CONSTRUIRE son projet personnel et professionnel	3,50	1,50		20,00	10,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.5.1	Positionnement Professionnel de l'EAPAS	2,00	1,00	CC	20,00	0,00	0,00	0,00
S5			Spécificités kiné/ergo/psychomot/APAS				10,00	0,00	0,00	0,00
S5			Positionnement professionnel en institution				10,00	0,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.5.2	Autoentrepreneuriat ET / OU LSF ET / OU Transfert de la recherche à la pratique professionnelle en APAS (2 modules sur 3)	1,50	0,50	CC	0,00	10,00	0,00	0,00
S5	UE	UE 56	Ressources transversales méthodologiques et linguistiques	2,00	2,00		6,00	21,00	8,00	0,00
S5		ANG5	Anglais	1,00	1,00		0,00	15,00	0,00	0,00
S5		MRE5	Méthodologie de la recherche et statistiques appliquées aux STAPS	1,00	1,00		6,00	0,00	8,00	0,00
S5		RI 5.6.1	PPE	0,00	0,00	enseignement suivi	0,00	3,00	0,00	0,00
S5		RDOC5	Recherche Documentaire : formation aux Compétences Informationnelles (BU) Module 3*	0,00	0,00	enseignement suivi	0,00	3,00	0,00	0,00
S5	UE	UE 57	STAGE	6,00	4,50		0,00	6,00	0,00	0,00
S5		RA 5.7.1	Méthodologie du stage, Suivi de stage (0,5h/étudiant) et Stage	6,00	4,50		0,00	6,00	0,00	0,00
S5	LAS	LAS	MINEURE SANTÉ (dont 3 ECTS intégrés + 3 ECTS surnuméraires)	6,00	3,00					
S6			Semestre 6	34,00	22,50		50,00	146,00	0,00	1,00
S5	UE	UE 61	Ressources transversales associées aux Compétences de CONCEPTION et d'INTERVENTION	3,00	3,00		12,00	12,00	0,00	0,00
S6	RA	RA 6.1.1	Sociologie du sport	1,50	1,50	CC	6,00	6,00	0,00	0,00
S6	RA	RA 6.1.2	Psychologie cognitive	1,50	1,50	CC	6,00	6,00	0,00	0,00
S6	UE	UE 62	CONCEVOIR un projet d'intervention en APAS	6,00	3,50		12,00	23,00	0,00	1,00
S6	SAE	SAE 6.2.1	SAE Compétence 2 (partie 2)	3,00	1,50		2,00	3,00	0,00	1,00
S6		AC	Accompagnement	0,00	0,00		2,00	3,00	0,00	1,00
S6		MET	Méthodologie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
S6		Res	Ressources	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
S6	RA	RA 6.2.2	Spécificité de l'entrainement en APAS OU Spécialisation au sauvetage aquatique	3,00	2,00	CC	10,00	20,00	0,00	0,00
S6	UE	UE 63	INTERVENTION en APAS et Populations particulières	14,00	8,50		26,00	90,00	0,00	0,00
S6	RA	RA 6.3.1	Pratiques Physiques Adaptées 4	2,00	1,00	CC	3,00	16,00	0,00	0,00
S6	RA	RA 6.3.2	Événementiel APAS : un événement sur 3 proposés chaque année	3,00	1,50	CC	4,00	10,00	0,00	0,00
S6	RI	RI 6.3.3	Niveau 2 : Respiratoire ET / OU Moteur ET / OU Diabète de type 1 (2 modules sur 3)	6,00	4,00	CC	7,00	48,00	0,00	0,00

S6			Population 1				2,00	16,00	0,00	0,00
S6			Population 2				2,00	16,00	0,00	0,00
S6			Pratiques Physiques Adaptées 5				3,00	16,00	0,00	0,00
S6	RI	RI 6.3.4	Niveau 1 : Pathologies Cardiovasculaires <u>OU</u> PC <u>OU</u> TSA (1 module sur 3)	3,00	2,00	CC	12,00	16,00	0,00	0,00
S6			Population 3				9,00	0,00	0,00	0,00
S6			Pratiques Physiques Adaptées 6				3,00	16,00	0,00	0,00
S6	UE	UE 64	Ressources transversales méthodologiques et linguistiques	1,00	1,00		0,00	15,00	0,00	0,00
S6	RI	ANG6	Anglais	1,00	1,00	CC	0,00	15,00	0,00	0,00
S6	UE	UE 65	STAGE	6,00	4,50		0,00	6,00	0,00	0,00
S6		RA 6.5.1	Méthodologie du stage, Suivi de stage (0,5h/étudiant) et Stage	6,00	4,50		0,00	6,00	0,00	0,00
S6	LAS	LAS	MINEURE SANTÉ (4 ECTS surnuméraires)	4,00	2,00					

*dispensées par le personnel BU

UFR STAPS
Mention du diplôme : Entraînement sportif
Parcours Accès santé
Année du diplôme LICENCE 2 ES

SEM	Type d'enseignement	CODES	LICENCE 2 ES LAS	ECTS	Coef.	MCC	Volume horaire CM	Volume horaire TD	Volume horaire TP
S3			Semestre 3	33,00	23,00		74,00	169,00	17,00
S3	UE	UE 31	Ressources transversales en Sciences de la vie associées à l'ÉVALUATION et à la CONCEPTION	4,50	4,50		24,00	22,00	0,00
S3	RA	RA 3.1.1	Physiologie humaine	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00
S3	RA	RA 3.1.2	Anatomie & Outils d'analyse du mouvement	1,50	1,50	CC	8,00	10,00	0,00
S3	RA	RA 3.1.3	Biomécanique	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00
S3	UE	UE 32	Ressources transversales en Sciences Humaines et Sociales associées à l'ÉVALUATION et à la CONCEPTION	1,50	1,50		8,00	6,00	0,00
S3	RA	RA 3.2.2	Psychologie cognitive 1	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00
S3	UE	UE 33	EVALUER les pratiquants dans des situations d'APSA	5,00	2,50		16,00	12,00	9,00
S3	RA	RA 3.3.1	Techniques d'évaluation et Estimation des potentiels	3,00	1,50	CC	8,00	4,00	9,00
S3			Ergométrie, mesures et test de Terrain				2,00	0,00	9,00
S3			Détection et Évaluation des jeunes populations sportives				6,00	4,00	0,00
S3	RA	RA 3.3.2	Droit/Ethique et Dopage	2,00	1,00		8,00		0,00
S3	UE	UE 34	CONCEVOIR un projet d'intervention en APSA	9,00	4,50		15,00	96,00	0,00
S3	RA	RA 3.4.1	APSA de spécialité*	3,00	1,50	CC	0,00	38,00	0,00
S3			Pratique de la spécialité sportive	1,50	0,75		0,00	24,00	0,00
S3			Théorie de la spécialité sportive	1,50	0,75		0,00	14,00	0,00
S3	RA	RA 3.4.2	APSA de mention**	3,00	1,50	CC	9,00	48,00	0,00
S3			APSA de mention ES 1	1,00	0,50		3,00	16,00	0,00
S3			APSA de mention ES 2	1,00	0,50		3,00	16,00	0,00
S3			APSA de mention ES 3	1,00	0,50		3,00	16,00	0,00
S3	RA	RA 3.4.3	Métiers de l'entraîneur	3,00	1,50	CC	6,00	10,00	0,00
S3	UE	UE 35	Ressources transversales méthodologiques et linguistiques	2,00	2,00		6,00	15,00	8,00
S3	RI	ANG3	Anglais	1,00	1,00	CC	0,00	15,00	0,00
S3	RI	MRE3	Méthodologie de la recherche et notions de statistiques	1,00	1,00	CC	6,00	0,00	8,00
S3	UE	UE 36	STAGE	4,00	4,00		0,00	6,00	0,00
S3	RA	RA 3.6.1	Méthodologie du stage, Suivi de stage (0,5h/étudiant) et Stage	4,00	4,00		0,00	6,00	0,00
S3	UE	UE 37	Certification PIX	1,00	1,00	Enseignement suivi	1,00	2,00	0,00
S3	UE	UE 38	TEDS	0,00	0,00	Enseignement suivi	4,00	10,00	0,00
S3	LAS	LAS	MINEURE SANTÉ (dont 3 ECTS intégrés + 3 ECTS surnuméraires)	6,00	3,00				
S4			Semestre 4	37,00	26,00		94,00	190,00	6,00
S4	UE	UE 41	Ressources transversales en Sciences de la vie associées à la CONCEPTION et à l'INTERVENTION	4,50	4,50		24,00	22,00	0,00
S4	RA	RA 4.1.1	Physiologie des environnements	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00
S4	RA	RA 4.1.2	Physiologie humaine	1,50	1,50	CC	8,00	10,00	0,00
S4	RA	RA 4.1.3	Neurophysiologie	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00
S4	UE	UE 42	Ressources transversales en Sciences Humaines et Sociales associées à la CONCEPTION et à l'INTERVENTION	4,50	4,50		26,00	18,00	0,00
S4	RA	RA 4.2.1	Psycho-physiologie	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00
S4	RA	RA 4.2.2	Psychologie cognitive 2	1,50	1,50	CC	8,00	6,00	0,00
S4	RA	RA 4.2.3	Sociohistoire	1,50	1,50	CC	10,00	6,00	0,00
S4	UE	UE 43	Ressources transversales méthodologiques et linguistiques	3,00	2,00		8,00	26,00	0,00
S4	RI	ANG4	Anglais	1,00	1,00	CC	0,00	15,00	0,00
S4	RI	RDOC4	Recherche Documentaire et Méthodologie	1,00	0,50	CC	6,00	3,00	0,00
S4			Formation aux Compétences Informationnelles (BU) Module 2***				0,00	3,00	0,00
S4			Méthodologie de la recherche				6,00	0,00	0,00

S4	RA	TICE4	TICE & compétences langagières	1,00	0,50	CC	2,00	8,00	0,00
S4	UE	UE 44	CONCEVOIR un projet d'intervention en APSA	5,50	2,75		22,00	16,00	6,00
S4	RA	RA 4.4.1	Politiques, associations sportives et législation	1,50	0,75	CC	12,00	4,00	0,00
S4	RA	RA 4.4.2	Développement des potentialités musculaires et énergétiques	3,00	1,50	CC	8,00	12,00	0,00
S4	RA	ERGO4	Ergométrie, mesures et test de Terrain	1,00	0,50	CC	2,00	0,00	6,00
S4	UE	UE 45	INTERVENIR auprès de pratiquants engagés dans une APSA	7,50	3,75		11,00	92,00	0,00
S4	RA	RA 4.5.1	APSA de spécialité*	3,00	1,50	CC	0,00	38,00	0,00
S4			Pratique de la spécialité sportive	1,50	0,75		0,00	24,00	0,00
S4			Théorie de la spécialité sportive	1,50	0,75		0,00	14,00	0,00
S4	RA	RA 4.5.2	APSA de mention**	3,00	1,50	CC	9,00	48,00	0,00
S4			APSA de mention ES 4	1,00	0,50		3,00	16,00	0,00
S4			APSA de mention ES 5	1,00	0,50		3,00	16,00	0,00
S4			APSA de mention ES 6	1,00	0,50		3,00	16,00	0,00
S4	RA	RA 4.5.3	Animer des groupes	1,50	0,75	CC	2,00	6,00	0,00
S4	UE	UE 46	STAGE	4,00	4,00		0,00	6,00	0,00
S4	RA	RA 4.6.1	Méthodologie du stage, Suivi de stage (0,5h/étudiant) et Stage	4,00	4,00		0,00	6,00	0,00
S4	UE	UE 47	Certification Écri+	1,00	1,00	Enseignement suivi	1,00	2,00	0,00
S4	UE	UE 48	TEDS (3 ECTS surnuméraires)	3,00	1,50	Enseignement suivi	2,00	8,00	0,00
S4	LAS	LAS	MINEURE SANTÉ (4 ECTS surnuméraires)	4,00	2,00				
			Suivi de stage : 0,5h/étudiant						

* l'étudiant choisit 1 spécialité sportive proposée dans l'offre de formation

** l'étudiant réalisera les 3 APSA proposées aux semestres 1 & 2

***dispensées par le personnel BU

UFR STAPS
Mention du diplôme : Entraînement sportif
Parcours Accès Santé
Année du diplôme LICENCE 3 ES

SEM	Type d'enseignement	CODES	LICENCE 3 ES LAS	ECTS	Coef.	MCC	Volume horaire CM	Volume horaire TD	Volume horaire TP	Volume horaire TUTORAT
S5			Semestre 5	33,00	22,00		71,00	167,00	8,00	1,00
S5	UE	UE 51	Ressources transversales associées à l'ÉVALUATION et à la CONCEPTION	6,00	4,50		21,00	60,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.1.1	Physiologie	1,50	1,50	CC	6,00	6,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.1.2	Biomécanique	1,50	1,50	CC	6,00	6,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.1.3	APSA de mention*	3,00	1,50	CC	9,00	48,00	0,00	0,00
S5			APSA de mention ES 1				3,00	16,00	0,00	0,00
S5			APSA de mention ES 2				3,00	16,00	0,00	0,00
S5			APSA de mention ES 3				3,00	16,00	0,00	0,00
S5	UE	UE 52	EVALUER les pratiquants dans des situations d'APSA	7,00	3,50		26,00	64,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.2.1	Approche intégrée des jeunes populations sportives	2,00	1,00	CC	12,00	12,00	0,00	0,00
S5			Évaluation biomécanique fonctionnelle de la performance				6,00	6,00	0,00	0,00
S5			Physiologie : Adolescent, Jeune Adulte et Sport				6,00	6,00	0,00	0,00
S5	SAE	SAE 5.2.2	SAE satellite - Femme et Entraînement (Compétence 1)	1,50	0,50		2,00	14,00	0,00	0,00
S5		AC	accompagnement	0,00	0,00		2,00	8,00	0,00	0,00
S5		MET	méthodologie	0,00	0,00		0,00	4,00	0,00	0,00
S5		RES	Ressources	0,00	0,00		0,00	2,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.2.3	Femmes et sport	1,00	0,50	CC	12,00	0,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.2.5	APSA de spécialité**	2,50	1,50	CC	0,00	38,00	0,00	0,00
S5			Pratique de la spécialité sportive	1,25	0,75		0,00	24,00	0,00	0,00
S5			Théorie de la spécialité sportive	1,25	0,75		0,00	14,00	0,00	0,00
S5	UE	UE 53	CONCEVOIR un projet d'intervention en APSA	6,00	4,50		18,00	19,00	0,00	1,00
S5	SAE	SAE 5.3.1	SAE Compétence 2 (partie 1)	3,00	1,50		2,00	3,00	0,00	1,00
S5		AC	accompagnement	0,00	0,00		2,00	3,00	0,00	1,00
S5		MET	méthodologie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
S5		Res	ressources	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.3.2	Approche différenciée de la conception	1,00	1,00	CC	6,00	6,00	0,00	0,00
S5			Concevoir un événement sportif				6,00	6,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.3.3	Méthodologie de l'entraînement	2,00	2,00	CC	10,00	10,00	0,00	0,00
S5			Méthodologie de la planification				6,00	4,00	0,00	0,00
S5			Développement et Entretien des Potentialités				4,00	6,00	0,00	0,00
S5	UE	UE 54	Ressources transversales méthodologiques et linguistiques	2,00	2,00		6,00	18,00	8,00	0,00
S5	RI	ANG5	Anglais	1,00	1,00	CC	0,00	15,00	0,00	0,00
S5	RI	MRE5	Méthodologie de la recherche et statistiques appliquées aux STAPS	1,00	1,00		6,00	0,00	8,00	0,00
S5	RI	RI 5.4.1	PPE	0,00	0,00	enseignement suivi	0,00	3,00	0,00	0,00
S5	RI	RDOC5	Recherche Documentaire : formation aux Compétences Informationnelles (BU) Module 3***	0,00	0,00	enseignement suivi	0,00	3,00	0,00	0,00
S5	UE	UE 55	STAGE	6,00	4,50		0,00	6,00	0,00	0,00
S5	RA	RA 5.5.1	Méthodologie du stage, Suivi de stage (0,5h/étudiant) et Stage	6,00	4,50		0,00	6,00	0,00	0,00
S5	LAS	LAS	MINEURE SANTÉ (dont 3 ECTS intégrés + 3 ECTS surnuméraires)	6,00	3,00					
S6			Semestre 6	34,00	22,50		65,00	162,00	12,00	1,00
S6	UE	UE 61	Ressources transversales associées aux Compétences de CONCEPTION et d'INTERVENTION	9,00	6,00		21,00	98,00	0,00	0,00
S6	RA	RA 6.1.1	Psychologie cognitive	1,50	1,50	CC	6,00	6,00	0,00	0,00
S6	RA	RA 6.1.2	Sociologie du sport	1,50	1,50	CC	6,00	6,00	0,00	0,00
S6	RA	RA 6.1.3	APSA de spécialité**	3,00	1,50	CC	0,00	38,00	0,00	0,00
S6			Pratique de la spécialité sportive	1,50	0,75		0,00	24,00	0,00	0,00
S6			Théorie de la spécialité sportive	1,50	0,75		0,00	14,00	0,00	0,00
S6	RA	RA 6.1.4	APSA de mention*	3,00	1,50	CC	9,00	48,00	0,00	0,00

S6			APSA de mention ES 4				3,00	16,00	0,00	0,00
S6			APSA de mention ES 5				3,00	16,00	0,00	0,00
S6			APSA de mention ES 6				3,00	16,00	0,00	0,00
S6	UE	UE 62	CONCEVOIR un projet d'intervention en APSA	11,00	6,50		26,00	31,00	12,00	1,00
S5	SAE	SAE 6.2.1	SAE Compétence 2 (partie 2)	3,00	1,50		2,00	3,00	0,00	1,00
S5		AC	accompagnement	0,00	0,00		2,00	3,00	0,00	1,00
S5		MET	méthodologie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
S5		Res	ressources	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
S6	RA	RA 6.2.2	Approche psychologique et récupération du sportif	3,00	1,50	CC	6,00	12,00	8,00	0,00
S6			Techniques de récupération				4,00	6,00	0,00	0,00
S6			Prevention et gestion des conflits				2,00	6,00	0,00	0,00
S6			Préparation mentale				0,00	0,00	8,00	0,00
S6	RA	RA 6.2.3	Entraînement et surentraînement	3,00	2,00	CC	10,00	10,00	0,00	0,00
S6			Planification et adaptation aux conditions environnementales & contraintes biologiques				6,00	4,00	0,00	0,00
S6			Surentraînement				4,00	6,00	0,00	0,00
S6	RA	RA 6.2.4	Nutrition et réathlétisation	2,00	1,50	CC	8,00	6,00	4,00	0,00
S6			Nutrition du sportif				4,00	6,00	0,00	0,00
S6			Traumatologie et réathlétisation				4,00	0,00	4,00	0,00
S6	UE	UE 63	INTERVENIR auprès de pratiquants engagés dans une APSA	3,00	2,50		18,00	12,00	0,00	0,00
S6	RA	RA 6.3.1	Interventions de l'entraîneur dans son milieu professionnel	3,00	2,50	CC	18,00	12,00	0,00	0,00
S6			Relations entraîneur/entraîné				8,00	8,00	0,00	0,00
S6			Intervenir sur un événement sportif				4,00	4,00	0,00	0,00
S6			Interventions et gestes professionnels : aspects juridiques des interactions à risque VSS				6,00	0,00	0,00	0,00
S6	UE	UE 64	Ressources transversales méthodologiques et linguistiques	1,00	1,00		0,00	15,00	0,00	0,00
S6	RI	ANG6	Anglais	1,00	1,00	CC	0,00	15,00	0,00	0,00
S6	UE	UE 65	STAGE	6,00	4,50		0,00	6,00	0,00	0,00
S6	RA	RA 6.5.1	Méthodologie du stage, Suivi de stage (0,5h/étudiant) et Stage	6,00	4,50		0,00	6,00	0,00	0,00
S6	LAS	LAS	MINEURE SANTÉ (4 ECTS surnuméraires)	4,00	2,00					

* l'étudiant réalisera les 3 APSA proposées aux semestres 1 & 2
** l'étudiant choisit 1 spécialité sportive dans l'offre de formation
***dispensées par le personnel BU